



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

- Cinquantième et unième session du Conseil exécutif
- UNESCO, Paris, 3-6 juillet 2018

IOC/EC-LI/2 Annexe 3

Distribution limitée

PARIS, le 18 juin 2018
Original anglais

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire révisé

FEUILLE DE ROUTE RÉVISÉE POUR LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Résumé

Par sa résolution A/RES/72/73, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) en décembre 2017, et chargé la COI d'élaborer un plan de mise en œuvre en concertation avec les États membres, les partenaires des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées.

Une feuille de route, détaillant les mécanismes de gouvernance de la phase préparatoire, ainsi que les objectifs préliminaires et les résultats escomptés de la Décennie, a été élaborée sous la direction du Bureau de la COI et distribuée aux États membres de la Commission par le biais de la [lettre circulaire n° 2712](#) en vue de recueillir leurs observations. Le présent document contient une version révisée de la feuille de route basée sur les observations et les contributions des États membres, des partenaires des Nations Unies et du groupe intérimaire de planification mis en place par le Président de la COI. Un résumé des contributions reçues figure à l'annexe 7 du document. La feuille de route révisée confie au groupe exécutif de planification la mission d'élaborer le plan de mise en œuvre tel que présenté à la section 3.1.2. Son mandat (y compris la procédure de sélection) figure dans le document IOC/EC-LI/2 Annexe 4.

Les incidences financières devraient être couvertes au moyen de contributions extrabudgétaires.

Décision proposée : Le Conseil exécutif est invité à prendre note de la feuille de route révisée. Un projet de résolution portant la référence EC-LI/DR.4.1, présenté par la Norvège et la République de Corée, figure dans le Document provisoire relatif aux décisions à adopter (document IOC/EC-LI/2 Prov.).



Feuille de route révisée pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION	1
1.1 CONTEXTE	1
1.2 FEUILLE DE ROUTE DE LA DÉCENNIE	2
1.3 POURQUOI UNE DÉCENNIE DES SCIENCES OCÉANIQUES ?	3
➤ <i>Agir à tous les niveaux</i>	4
➤ <i>Comblar les lacunes identifiées en matière de connaissances grâce à la recherche intégrée</i> ...	6
➤ <i>Renforcer les capacités d'action à travers le monde</i>	6
➤ <i>Libérer et partager les potentiels d'innovation</i>	7
1.4 LE RÔLE DE LA COI DANS LA DÉCENNIE	7
2. APPROCHE STRATÉGIQUE DE LA DÉCENNIE	8
2.1 DÉFINIR LA CONTRIBUTION DE LA DÉCENNIE AUX OBJECTIFS SOCIÉTAUX.....	8
➤ <i>Un océan propre dans lequel les sources de pollution sont identifiées, quantifiées et limitées, et les polluants éliminés.</i>	8
➤ <i>Un océan sain et résilient où les écosystèmes marins sont cartographiés et protégés, où les multiples impacts, notamment les changements climatiques, sont mesurés et atténués, et où la fourniture des services écosystémiques marins est assurée.</i>	9
➤ <i>Un océan prévisible, qui permet à la société de comprendre ses conditions actuelles et futures et de prévoir leur changement et leur impact sur le bien-être et les moyens d'existence des populations.</i>	9
➤ <i>Un océan sûr, qui protège les communautés humaines des risques océaniques et où la sécurité des activités en mer et sur les côtes est assurée.</i>	9
➤ <i>Un océan productif et exploité durablement, assurant la fourniture de denrées alimentaires et de moyens de subsistance alternatifs.</i>	10
➤ <i>Un océan transparent et accessible, grâce auquel l'ensemble des nations, des parties prenantes et des citoyens ont accès aux données/informations et technologies océaniques et ont la capacité de prendre des décisions éclairées.</i>	10
2.2 STRUCTURER LA DÉCENNIE : UN PROCESSUS À DOUBLE SENS	11
2.3 OBJECTIFS PRIMORDIAUX	12
2.4 OBJECTIFS STRATÉGIQUES	12
2.5 DOMAINES PRIORITAIRES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT.....	13
3. PHASE PRÉPARATOIRE	19
3.1 STRUCTURE ET MÉCANISME DE GOUVERNANCE	20
3.2 DÉFINIR LA FORME ET LA STRUCTURE DE LA DÉCENNIE	21
3.3 FAIRE PARTICIPER ET CONSULTER LES MILIEUX INTÉRESSÉS ET COMMUNIQUER SUR LA DÉCENNIE	23
3.3.1 États membres	23
3.3.2 Partenaires du système des Nations Unies et organisations intergouvernementales	23

3.3.3	Autres parties prenantes essentielles	24
➤	<i>Communauté océanographique</i>	24
➤	<i>Décideurs et gestionnaires.....</i>	25
➤	<i>Secteur privé/Entreprises et industries.....</i>	25
➤	<i>Société civile/ONG.....</i>	25
➤	<i>Donateurs/Fondations.....</i>	25
➤	<i>Public.....</i>	25
3.3.4	Ateliers de consultation mondiaux et régionaux	26
➤	<i>Ateliers régionaux</i>	26
➤	<i>Réunions mondiales de planification.....</i>	27
➤	<i>Thème spécifique aux ateliers mondiaux</i>	27
➤	<i>Encourager les propositions.....</i>	27
3.3.5	Autres possibilités de communication	28
3.4	ÉLABORER UN PLAN DE MOBILISATION DE RESSOURCES (PLAN DE DÉVELOPPEMENT) POUR LA DÉCENNIE.....	28
3.4.1	Plan de développement de la Décennie.....	28
3.4.2	Mobilisation de ressources au sein du système des Nations Unies	29
➤	<i>Ressources requises pour la phase préparatoire</i>	29
➤	<i>Ressources requises pour la Décennie.....</i>	30
3.5	ÉLABORER LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE.....	31
ANNEXE 1 :	Contexte au sein du système des Nations Unies	32
ANNEXE 2 :	Relier les objectifs de la Décennie au Programme 2030.....	35
ANNEXE 3 :	Exemples d'actions et de bénéficiaires escomptés.....	36
ANNEXE 4 :	Forum des parties prenantes.....	43
ANNEXE 5 :	Groupe de planification intérimaire (GPI).....	45
ANNEXE 6 :	Éléments du plan de mise en œuvre	46
ANNEXE 7 :	Résumé des contributions reçues à l'issue des consultations sur la Feuille de route de la Décennie	51

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

1. Dans la partie XI de sa résolution d'ensemble sur « Les océans et le droit de la mer » (A/RES/72/73) relative aux « Sciences de la mer », l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 72^e session a décidé (paragraphe 292) de proclamer :

la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, pour la période commençant le 1^{er} janvier 2021, dans les structures et la limite des ressources disponibles, et demand[é] à la Commission océanographique intergouvernementale d'élaborer un plan de concrétisation de la Décennie en concertation avec les États membres, les institutions spécialisées, les fonds, les programmes et les organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et les parties prenantes concernées.

2. En outre, l'Assemblée générale des Nations Unies a :

- prié la Commission océanographique intergouvernementale de communiquer des informations sur l'élaboration du plan de concrétisation et de consulter régulièrement les États membres au sujet de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques et de sa concrétisation, et de les en tenir informés ;
- invité le Secrétaire général à l'informer de la concrétisation de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques dans son rapport sur les océans et le droit de la mer, en se fondant sur les données que la Commission océanographique intergouvernementale doit communiquer ;
- invité ONU-Océans et ses participants à collaborer avec la Commission océanographique intergouvernementale en ce qui concerne la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques.

3. La décision de l'Assemblée générale des Nations Unies est l'aboutissement de deux années de travaux préparatoires menés par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI), durant lesquelles les États membres et de nombreuses autres parties intéressées ont été consultés sur le concept et l'intérêt potentiel d'une Décennie pour les sciences océaniques. Une proposition a été rédigée pour examen par les États membres de la COI (IOC/INF-1341, 2 février 2017) et une version révisée ([IOC/INF-1341 Rev.](#)) a été présentée à l'Assemblée de la COI à sa 29^e session et approuvée par la [résolution XXIX-1](#). En outre, reconnaissant le rôle transversal que jouent les sciences océaniques dans la poursuite de l'objectif de développement durable n° 14 du Programme 2030, la proposition de Décennie¹ a été enregistrée par la COI en tant que contribution volontaire à la Conférence des Nations Unies (5-9 juin 2017, New York) pour appuyer la mise en œuvre de cet objectif.

4. L'approbation de la Décennie pour les sciences océaniques par l'Assemblée générale des Nations Unies suppose que la communauté internationale prenne conscience de l'importance, de la nécessité et du rôle des sciences océaniques et de l'échange de données et d'informations océanographiques pour le développement durable, ainsi que du rôle majeur que la science peut jouer pour aider les océans en vue de la réalisation du Programme 2030. La Décennie exige d'un côté l'action et la participation de la communauté scientifique dans son ensemble, ainsi que de la COI et des autres organes des Nations Unies, et de l'autre une étroite collaboration avec les gouvernements, l'industrie et les entreprises, ainsi qu'avec la société civile.

¹ Ci-après, le terme « la Décennie » est utilisé comme abréviation pour désigner la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

5. L'[annexe 1](#) « Contexte au sein du système des Nations Unies » contient de plus amples informations sur le contexte des Nations Unies au sein duquel la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable sera élaborée et mise en œuvre.

1.2 FEUILLE DE ROUTE DE LA DÉCENNIE

6. Comme indiqué dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Décennie nécessite un plan de mise en œuvre qui sera élaboré durant la période 2018-2020. La présente « Feuille de route pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable », constitue un premier guide pour les étapes et les processus nécessaires à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour la Décennie. La Feuille de route servira de cadre directeur au groupe exécutif de planification décrit à la section 3.1.2. Le présent document a pour seul objectif le plan de mise en œuvre. La Feuille de route contient le projet de stratégie de la Décennie et une description des actions à entreprendre pour aboutir à un projet de plan de mise en œuvre d'ici le premier trimestre 2020. Conformément aux discussions et à la consultation tenues avant la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies, il est prévu que le plan de mise en œuvre comprenne : des plans pour des infrastructures de recherche et techniques (un plan scientifique) ; des plans de mobilisation et de communication ; un plan de développement des capacités, de formation et d'éducation ; et un plan de mobilisation de ressources (un plan directeur de la Décennie).

7. La Feuille de route récapitule les buts et objectifs de la Décennie ainsi que les résultats et bénéfices escomptés (section 2 « Approche stratégique de la Décennie »). La section 3 « Phase préparatoire » énonce les principales échéances et consultations qui feront partie de la préparation du plan. Les annexes exposent les grandes lignes du plan de mise en œuvre et des éléments qu'il devrait contenir.

8. Le terme « développement durable » dans le titre de la Décennie fournit le contexte global : le développement durable des océans, des mers et des côtes. Chaque fois que le terme « océan » apparaît seul dans cette Feuille de route, il doit être interprété dans le sens « océans, mers et côtes ». De même, « programme de développement durable » fera généralement référence non seulement au cadre politique tel que défini dans le Programme 2030 (en particulier l'objectif de développement durable n° 14 et les autres objectifs où les océans peuvent avoir un rôle à jouer), mais aussi au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, aux Orientations de Samoa pour les petits États insulaires en développement, à l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la CCNUCC, ainsi qu'aux autres dispositions et instruments relatifs à la durabilité de l'océan élaborés au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

9. Les sciences océaniques doivent être interprétées au sens large, englobant : les sciences sociales et les aspects humains ; les infrastructures à l'appui des sciences océaniques (observations, systèmes de données) ; l'application de ces sciences dans l'intérêt de la société, notamment le transfert et l'application des connaissances dans les régions où les capacités scientifiques sont insuffisantes ; et l'interface science-politiques/utilisateur. L'intégration des savoirs traditionnels dans la recherche océanographique sera également encouragée dans le cadre de la Décennie.

10. La présente Feuille de route ne contient pas de références aux documents qui ont servi à élaborer la proposition de Décennie. La première version de la Feuille de route (version 1.0, 6/02/2018) a été examinée par les États membres de la COI et les membres d'ONU-Océans et a bénéficié des contributions du groupe de planification informel mis en place par le Président de la COI. La présente version reflète autant que possible leurs apports collectifs. Un résumé des contributions reçues des États membres et des partenaires des Nations Unies figure à l'[annexe 7](#).

11. Tous les documents de référence sont disponibles à l'adresse suivante : <https://fr.unesco.org/ocean-decade>.

1.3 POURQUOI UNE DÉCENNIE DES SCIENCES OCÉANIQUES ?

Le principal objectif de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable consiste à appuyer les efforts visant à inverser le cycle de déclin de la santé de l'océan et à créer de meilleures conditions pour le développement durable de l'océan, des mers et des côtes.

12. Le milieu marin est l'élément le plus vaste du système terrestre, qui stabilise le climat et permet le maintien de la vie sur Terre et le bien-être humain. Toutefois, la première Évaluation mondiale des océans publiée en 2016 met en évidence un cycle de déclin de la santé de l'océan, avec des changements et des pertes dans la structure, les fonctions et les bénéfices tirés des systèmes marins. Les habitats productifs des côtes (mangroves), des bas-fonds côtiers (coraux et herbiers marins), des zones de haute mer et des grands fonds marins (benthos marin) disparaissent, s'érodent, ou sont menacés par les activités extractives et non extractives menées à l'échelle locale et mondiale. En outre, l'impact des multiples facteurs de stress sur l'océan devrait s'accroître à mesure que la population mondiale augmente et se rapproche des 9 milliards attendus d'ici à 2050. Il est urgent d'agir.

La Décennie est nécessaire pour permettre aux États membres et aux partenaires de formuler et de mettre en œuvre des stratégies et politiques d'adaptation.

13. Au cours des prochaines décennies, le changement climatique, l'augmentation de la population mondiale, la hausse du prix des denrées alimentaires et les facteurs de stress environnementaux auront des répercussions significatives, mais encore très incertaines, sur la sécurité alimentaire et le bien-être humain. Des stratégies d'adaptation et des réponses politiques aux changements mondiaux fondées sur la science doivent être élaborées d'urgence.

La Décennie est nécessaire pour encourager la communauté scientifique, le public et les responsables politiques à changer leur façon de penser et à aspirer à un changement réel, que ce soit au niveau des connaissances actuellement produites sur les océans, ou de notre manière de gérer la coopération et les partenariats en faveur du développement durable et d'un océan sain.

14. Le Programme 2030 adopté par l'ensemble des nations fournit un cadre d'action consensuel pour mettre l'océan sur la voie de la durabilité, tout en soulignant la dimension universelle de l'océan dans la promotion des autres objectifs sociétaux tels que l'égalité des genres, l'équité, le développement économique durable, la sécurité alimentaire ou le changement climatique, pour n'en citer que quelques-uns. Ces objectifs déterminants ont une forte vocation scientifique par nature, et pour produire les connaissances scientifiques requises, une nouvelle approche transformatrice est nécessaire. À la base de ces objectifs mondiaux, la compréhension scientifique de la réponse de l'océan aux pressions et aux mesures de gestion est fondamentale pour garantir une gestion durable. Les observations et la recherche océaniques sont également essentielles pour prédire les conséquences des changements, concevoir des mesures d'atténuation et guider les stratégies d'adaptation pour gérer les nombreux impacts qu'ont les océans sur les vies humaines et les infrastructures à des échelles spatiales et temporelles différentes.

➤ **Agir à tous les niveaux**

S'il est vrai que nous possédons les connaissances nécessaires pour orienter les premières mesures à prendre pour supprimer les impacts reconnus, s'y adapter ou les atténuer, la Décennie pourrait créer des liens encore manquants ou renforcer ceux qui existent, mais sont faibles, entre la science et des applications marines directement bénéfiques pour la société, comme l'adaptation au changement climatique ou l'aménagement de l'espace marin. Elle pourrait également fournir le socle scientifique pour affiner le concept de durabilité dans le contexte de l'environnement marin, grâce à des recherches plus efficaces et ciblées réunissant les sciences sociales et les sciences naturelles, ainsi qu'à une meilleure communication.

15. La Décennie entend mieux faire comprendre la nécessité d'agir d'urgence pour faire en sorte que l'océan reste source de vie et protéger comme il convient l'environnement marin, y compris par une gestion adaptative. Cette compréhension accrue, fondée sur une communication efficace des connaissances scientifiques, est indispensable pour s'attacher la participation de gouvernements et d'autres acteurs et sensibiliser davantage encore le public à l'état et à l'avenir de l'océan. Elle pourrait aussi entraîner et guider d'importantes avancées technologiques et le transfert connexe de technologies marines, y compris des outils de modélisation et de nouvelles capacités de prévision, grâce à une coopération constante et à de nouveaux partenariats qui stimuleraient également le renforcement des capacités.

La Décennie peut mobiliser d'importants investissements dans le domaine des sciences océaniques et stimuler l'agenda de la recherche au niveau national, en alignant les priorités scientifiques sur les engagements nationaux en faveur du programme de développement durable.

16. Au même titre que d'autres initiatives telles que la quatrième Année polaire internationale (2007-2008) ou l'Année internationale de l'océan (1998), qui ont entraîné des investissements durables en faveur de la recherche océanographique dans certains pays, la Décennie pourrait fournir un cadre pour inciter les gouvernements, le public, la société civile et les communautés scientifiques à soutenir les activités relatives à l'océan à l'échelle locale, nationale et mondiale. Les gouvernements nationaux pourraient fournir des ressources additionnelles pour financer la recherche et les infrastructures, tandis que les autorités locales pourraient appuyer les actions de sensibilisation menées à leur niveau. L'alignement des programmes scientifiques nationaux sur le programme de développement durable des nations pourrait également donner une autre impulsion.

La Décennie devrait fournir un cadre fédérateur à l'échelle du système des Nations Unies pour chercher des solutions scientifiques aux enjeux prioritaires du Programme 2030.

17. Au niveau international, les responsabilités en matière de gouvernance de l'océan sont réparties entre un certain nombre d'organes et de programmes des Nations Unies. La plupart d'entre eux relèvent d'ONU-Océans, le mécanisme de coordination interinstitutions pour les questions relatives aux océans. Dans le cadre de leur mandat sectoriel, l'ensemble des partenaires des Nations Unies ont besoin de connaissances, de données et d'informations océanographiques et d'infrastructures de soutien pour éclairer la mise en œuvre de leurs programmes respectifs. Par exemple, la Décennie peut donner l'occasion de mieux faire connaître et promouvoir l'élaboration de solutions scientifiques pour améliorer la gestion des pêches, ce qui aidera à réaliser les ODD du Programme 2030. La réflexion scientifique sur le développement et la croissance continue de l'aquaculture est un autre domaine clé, tout comme la définition de la capacité de l'océan à supporter des activités économiques spécifiques.

La Décennie est également nécessaire pour faire prendre conscience de la dimension véritablement globale de l'océan, en montrant que son bien-être a un impact sur les populations à l'échelle mondiale et locale, en mer, sur les côtes et à l'intérieur des terres. Dans sa conception, ses activités et sa communication, la Décennie devrait identifier ces interconnexions et ces liens en produisant les connaissances pertinentes mettant en lumière la contribution fondamentale de l'océan à la durabilité mondiale d'un point de vue social, environnemental et économique. Elle devrait également montrer aux nations en quoi les sciences océaniques peuvent les aider à résoudre leurs problèmes liés à la gestion des océans et offrir des avantages économiques.

18. Les modes de consommation et de production engendrent la production de déchets et de polluants qui atteignent l'océan et nuisent aux écosystèmes, aux animaux et enfin, aux êtres humains. L'océan régule les changements et la variabilité du système climatique, et a une influence sur les précipitations et la désertification même loin des côtes. De nombreuses populations à travers le monde sont exposées aux risques liés à l'environnement marin (par exemple les cyclones tropicaux, les tsunamis) ou dépendent des cycles de précipitations régulés par l'océan (par exemple, la mousson dans le sous-continent indien). La perte et/ou le manque d'accès aux produits de la pêche peut provoquer une crise alimentaire, conduisant à la migration des populations touchées à l'intérieur des continents et d'un continent à l'autre.

La coopération scientifique peut aider à atténuer les tensions critiques dans la société et la Décennie devrait ainsi jouer un rôle crucial pour promouvoir l'exploitation pacifique de l'océan et encourager la coopération entre les nations sur les questions océaniques.

19. L'océan influe également sur la stabilité mondiale et régionale, des différends entre nations liés aux territoires et aux frontières maritimes étant apparus, qui ont mené à des conflits, à des crises diplomatiques et à la perte d'accès aux ressources marines, et qui par conséquent ont eu un impact sur le développement économique et social.

Le milieu des activités commerciales liées à l'océan a un rôle essentiel à jouer pour assurer le développement durable de l'océan et des côtes, et devrait participer activement aux travaux de la Décennie.

20. Le secteur privé est le principal utilisateur de l'océan, de nombreuses entreprises telles que le transport maritime, l'extraction de pétrole et de gaz en mer, la pêche, le tourisme, l'exploitation minière des fonds marins, les ports et les énergies renouvelables, dépendant directement de l'espace et des ressources marines. D'autres secteurs dépendent de ces industries maritimes, par exemple la construction navale, les technologies marines, les producteurs de fruits de mer, mais aussi les sociétés de classification maritime, les assureurs, les financiers et les avocats, qui fournissent des services permettant le développement des activités économiques liées à l'océan. Étant donné l'importance de disposer de données et d'informations fiables à l'appui de ces activités, le secteur privé pourrait aider à identifier les besoins des utilisateurs et à forger de nouveaux partenariats public-privé dans le domaine de la recherche océanique visant à soutenir des approches durables. Grâce aux investissements connexes en matière de recherche et développement, le secteur privé est par ailleurs bien placé pour élaborer et mettre en œuvre des solutions pour répondre à la demande croissante de la société concernant l'exploitation durable des écosystèmes marins, la responsabilité de l'industrie et la réduction des impacts.

21. De même, compte tenu de leur rôle dans la gestion durable des ressources marines, par le biais duquel elles font souvent office de trait d'union entre les communautés locales et les organes gouvernementaux, la communauté académique ou l'industrie, les organisations non gouvernementales (ONG) devraient participer aux activités de la Décennie. Elles pourraient également jouer un rôle notable pour stimuler la recherche et le développement participatifs sur les thèmes définis par la Décennie et faire connaître les objectifs de cette dernière en favorisant la

mobilisation des parties intéressées, et représenter un moyen de conduire des activités de renforcement des capacités dans leurs régions.

La Décennie guidera l'action à mener au cours des dix prochaines années dans les domaines qui sont d'une importance cruciale pour les cinq « P » du Programme 2030, à savoir : Planète, Peuple, Prospérité, Paix et Partenariats. Le programme de la Décennie devrait permettre de rassembler toutes les communautés, qu'elles soient locales, nationales, régionales ou mondiales.

➤ ***Comblent les lacunes identifiées en matière de connaissances grâce à la recherche intégrée***

La Décennie devrait avoir pour objectif de combler les lacunes identifiées en matière de connaissances et de renforcer la conduite de l'Évaluation mondiale des océans ainsi que d'autres évaluations mondiales et régionales, en offrant un cadre coordonné pour définir des questions scientifiques, mener des recherches collaboratives et intégrées dans différents domaines scientifiques (sciences naturelles, économiques et sociales), recueillir et diffuser des données conformes aux normes internationales et renforcer les capacités techniques. La Décennie est également nécessaire pour remédier aux disparités entre les bassins océaniques en termes de connaissances et de capacités déjà existantes.

22. Malgré de grandes avancées dans la recherche et les observations océaniques au cours des cinquante dernières années, de multiples lacunes subsistent dans nos connaissances sur ce qui occupe 71 % de la surface de la planète. Il ressort de la première Évaluation mondiale des océans des Nations Unies (WOA-I) que des recherches plus approfondies doivent être menées dans de nombreux domaines pour comprendre pleinement le rôle de l'océan dans le système terrestre. Nos connaissances sur l'interaction entre l'homme et l'océan sont elles aussi très incomplètes quant à la manière dont nous en bénéficions. Il n'est pas encore possible d'estimer la valeur des services rendus par les écosystèmes marins, car les informations dont on dispose sont beaucoup trop lacunaires pour pouvoir se livrer à un tel exercice. Il est nécessaire de recueillir et d'étudier des données sur les effets des changements dans la manière dont l'écosystème planétaire fonctionne pour pouvoir définir des solutions de gestion durables.

➤ ***Renforcer les capacités d'action à travers le monde***

La Décennie offrira un cadre coordonné répondant aux priorités régionales afin d'améliorer la base de connaissances scientifiques en renforçant les capacités des nations, des régions et des groupes aux capacités actuellement limitées, en particulier les PEID et les PMA.

23. Il ressort également de la première Évaluation mondiale des océans qu'« il existe d'importantes disparités mondiales sur le plan des capacités qui permettent de mener la recherche scientifique marine nécessaire à la bonne gestion des activités humaines susceptibles d'avoir un impact sur le milieu marin ». Ces conditions sont un obstacle pour les nations dans la mesure où certaines ne disposent pas des infrastructures ni des connaissances de base pour exploiter l'océan de manière durable. Les pays en développement ne sont pas les seuls concernés. Le [Rapport mondial sur les sciences océaniques](#) révèle que les sciences océaniques ne représentent qu'entre 0,04 % et 4 % du total des dépenses de recherche-développement dans le monde. Il sera essentiel d'établir de nouvelles coopérations et de nouveaux partenariats pour faciliter l'accès aux données, aux équipements et aux savoir-faire. Mais la Décennie ira au-delà du renforcement des capacités scientifiques : elle cherchera à générer une nouvelle prise de conscience au niveau des politiques et de la société civile en améliorant leur connaissance de l'océan. L'équilibre entre les sexes sera également au cœur des activités de la Décennie. Comme l'indique le *Rapport mondial sur les sciences océaniques*, les femmes représentent en moyenne 38 % des chercheurs en

sciences océaniques. La Décennie pourra donc servir à promouvoir l'équilibre entre les sexes sur toute la chaîne de valeur, c'est-à-dire de la recherche à l'élaboration de produits pour éclairer les politiques.

➤ **Libérer et partager les potentiels d'innovation**

L'amélioration de la collaboration scientifique internationale et interdisciplinaire ainsi que le transfert des technologies et un cadre international sont nécessaires pour combler ces lacunes en termes de technologies et de connaissances. La libération du potentiel d'innovation de l'océan devrait donc être un axe majeur de la Décennie, en vue de soutenir la croissance durable de l'économie des océans et de l'associer aux infrastructures sur terre.

24. Les nations du monde entier augmentent leurs investissements dans les observations et la recherche océaniques, comme en témoignent l'amélioration de la couverture de données, le nombre croissant de spécialistes des sciences de la mer et d'établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que l'amélioration significative des infrastructures. La plupart des pays développés et certains pays en développement procèdent actuellement à un élargissement et à une mise en réseau rapides des flux de données sur les océans, le climat et les activités humaines, afin de fournir des données en temps quasi réel et en différé ainsi que des informations sur l'état de l'océan, à l'appui des services météorologiques et climatologiques, de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion des écosystèmes fondée sur la science. Les nouveaux progrès accomplis au niveau des technologies d'observation et des systèmes de communication transocéaniques et régionaux sont notables et peuvent rendre les données visibles et accessibles, permettant ainsi aux décideurs d'optimiser les activités extractives et non extractives et de limiter les risques. Cependant, les lacunes en termes de capacités humaines et institutionnelles et le manque de ressources empêchent toujours de nombreux pays, en particulier les pays les moins développés, de tirer parti des opportunités offertes pour renforcer l'action. Beaucoup de régions ne disposent toujours pas des politiques nationales de recherche océanographique ainsi que des mécanismes consultatifs scientifiques qui pourraient définir un cadre pour appuyer ce développement, tandis que des investissements majeurs sont encore nécessaires pour acquérir des données et des informations scientifiques crédibles en quantité suffisante.

1.4 LE RÔLE DE LA COI DANS LA DÉCENNIE

25. Depuis sa création en 1960, la Commission océanographique intergouvernementale a offert un forum intergouvernemental mondial pour promouvoir la coopération internationale et coordonner les programmes de recherche, les services et le renforcement des capacités, afin de soutenir les efforts des États membres en faveur de l'exploitation durable du milieu marin. En raison de la nature de ses activités, de ses contributions aux cadres des Nations Unies et de sa collaboration avec d'autres partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies, ainsi que de sa capacité à rassembler scientifiques et représentants des gouvernements, la COI fait office de « facilitateur naturel » pour coordonner la préparation de la Décennie.

26. L'Assemblée générale des Nations Unies a confié cette mission à la Commission, plaçant de fait les organes directeurs de la COI en position de principal forum intergouvernemental pour concevoir un processus solide, inclusif et transformateur pour le déroulement de la Décennie. À travers son rôle de coordination, la COI devra collaborer avec les États membres des autres organismes des Nations Unies (par exemple, l'ONU, la FAO, l'AIFM, l'OMI, etc.), le Secrétariat des organes des Nations Unies et les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, les réseaux universitaires et de recherche, l'industrie et les entreprises, entre autres. Pour ce faire, elle veillera à la transparence et à l'efficacité de ses travaux, et fera rapport sur ses progrès à ses organes directeurs ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies.

27. Outre son travail de coordination, la COI apportera également une contribution substantielle à la conception du plan de mise en œuvre par le biais de ses propres programmes dans le domaine des sciences, des observations et des services océaniques, des risques côtiers et du

développement des capacités, conformément à son rôle en tant qu'organisme responsable de la cible (a) de l'ODD 14 relative à l'approfondissement des connaissances scientifiques et au renforcement des capacités de recherche.

2. APPROCHE STRATÉGIQUE DE LA DÉCENNIE

2.1 DÉFINIR LA CONTRIBUTION DE LA DÉCENNIE AUX OBJECTIFS SOCIÉTAUX

28. De nos jours, on assiste à une convergence sans précédent des intérêts humains vis-à-vis de l'océan, qui se manifeste sur le plan économique, environnemental et moral. Si les avantages sociétaux de l'exploitation durable de l'océan seront acquis par la réalisation des cibles des ODD ainsi que d'autres cadres, il est important de définir un certain nombre d'objectifs qui serviront de fil directeur tout au long de la mise en œuvre de la Décennie.

29. La Section 2 de la Feuille de route contient une série d'objectifs considérés comme étant hautement transformateurs, de par leur potentiel à susciter des changements environnementaux, sociétaux et politiques. Elle fournit également une description non exhaustive des moyens par lesquels la Décennie pourrait contribuer à leur réalisation. En outre, elle fait référence aux accords internationaux pertinents relatifs au programme de développement durable.

30. Le principe de base est que la Décennie favorisera à la fois une compréhension disciplinaire approfondie des processus océaniques et la recherche axée sur les solutions pour produire de nouvelles connaissances. Ces connaissances aideront les acteurs sociaux à réduire les pressions exercées sur l'océan, à préserver et à restaurer les écosystèmes océaniques et à protéger les richesses liées à l'océan pour les générations à venir. La Décennie devrait transformer les connaissances scientifiques et la compréhension des océans en actions efficaces qui aident à améliorer la gestion, l'intendance et le développement durable des océans.

31. Les six objectifs sociétaux sont les suivants :

➤ **Un océan propre** dans lequel les sources de pollution sont identifiées, quantifiées et limitées, et les polluants éliminés.

32. Notre société d'abondance, à croissance rapide et avancée sur le plan technologique, a un impact de plus en plus grand sur son environnement à l'échelle locale et, par conséquent, à l'échelle mondiale, qui entraîne une pollution à la fois par des déchets chimiques et physiques. La Décennie permettra de stimuler la recherche intégrée pour évaluer les risques humains et environnementaux des types de pollution océanique actuels et futurs, afin de trouver de nouvelles solutions pour réduire les pressions exercées sur l'océan en favorisant le recyclage, l'amélioration de la gestion des déchets et les mesures incitatives associées, et en renforçant les mécanismes de gouvernance pour encourager une production et une consommation plus durables. Les polluants océaniques les plus problématiques sont les suivants : le dioxyde de carbone atmosphérique, qui est la principale cause du changement climatique avec le réchauffement de l'océan, l'acidification de l'océan et l'élévation du niveau de la mer ; les engrais agricoles, qui facilitent la croissance de la production primaire mais qui provoquent la désoxygénation de l'océan ; les eaux usées non traitées ; les espèces invasives ; et les micro- et macro-plastiques.

Cet objectif est appuyé par :

la cible ODD 14.1 (pollution), l'ODD 3 (santé et bien-être), l'ODD 6 (assainissement), l'ODD 15 (vie terrestre), l'ODD 11 (urbanisation), l'ODD 12 (consommation), les Orientations de Samoa pour les PEID.

- **Un océan sain et résilient** où les écosystèmes marins sont cartographiés et protégés, où les multiples impacts, notamment les changements climatiques, sont mesurés et atténués, et où la fourniture des services écosystémiques marins est assurée.

33. La dégradation des écosystèmes marins s'est fortement accélérée au cours des cinquante dernières années, en raison des multiples facteurs de stress qui affectent l'océan. En vue de soutenir la conservation et la protection des écosystèmes marins, la Décennie encouragera la recherche interdisciplinaire visant à comprendre l'impact des facteurs de stress cumulatifs sur l'océan, ses mers, ses écosystèmes et ses ressources, afin de fournir des informations plus complètes pour combler les lacunes et d'identifier les mesures susceptibles d'améliorer la situation et de mettre fin à la dégradation. Une meilleure compréhension de la valeur économique et sociale des écosystèmes marins sera également essentielle pour stimuler le développement de l'aménagement de l'espace marin, des aires marines protégées et des autres approches de gestion écosystémiques. Il sera en outre nécessaire de compléter et d'enrichir la base scientifique par une cartographie globale de l'océan, dans toutes ses dimensions, pour adopter une approche de gestion adaptative en faveur d'une meilleure gouvernance de l'océan. Toutes les nations ont intérêt à faire en sorte que l'océan soit sain et résilient, en préservant sa capacité à fournir de la nourriture et des revenus, en encourageant le transport et d'autres mesures de développement durable.

Cet objectif est appuyé par :

la cible ODD 14.2 (écosystèmes marins et côtiers), l'ODD 1 (pauvreté), l'ODD 13 (changements climatiques), l'ODD 7 (énergies renouvelables), l'ODD 16 (institutions efficaces), l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la CCNUCC, les Orientations de Samoa pour les PEID.

- **Un océan prévisible**, qui permet à la société de comprendre ses conditions actuelles et futures et de prévoir leur changement et leur impact sur le bien-être et les moyens d'existence des populations.

34. L'immensité de l'océan et ses littoraux complexes ne sont ni observés de manière adéquate ni pleinement compris. Les eaux profondes en particulier représentent une frontière des sciences océaniques. Dans le cadre de la Décennie, les observations océaniques continues et systématiques pourront être élargies à l'ensemble des bassins et profondeurs océaniques pour documenter l'évolution des océans, mettre en place des modèles de systèmes océaniques et fournir des informations essentielles pour mieux comprendre l'océan. Ces informations sont de plus en plus nécessaires aux différentes nations et à la communauté des entreprises marines opérant à l'intérieur ou au-delà des juridictions nationales. Une meilleure compréhension des conditions actuelles et futures de l'océan sera indispensable pour élaborer des politiques économiques et une gestion écosystémique durables relatives aux océans et se traduira entre autres par des transports marins plus efficaces, une atténuation des dégâts causés par les tempêtes et l'inondation des villes côtières, le soutien à une pêche saine, la protection des récifs coralliens et des autres écosystèmes marins clés contre la dégradation, et l'amélioration des prévisions climatiques. La Décennie s'appuiera également sur les progrès de la robotique marine et sur la combinaison des observations océaniques à distance et *in situ* qui offrent de nouvelles opportunités et qui réduiront les coûts de fonctionnement. Elle encouragera en outre le partage libre et ouvert des données ainsi que les contributions multipartites des gouvernements (riches et pauvres), du secteur privé et des citoyens.

Cet objectif est appuyé par :

la cible ODD 14.a, l'ODD 8 (économie bleue), les Orientations de Samoa pour les PEID, l'ODD 9 (innovation technologique).

- **Un océan sûr**, qui protège les communautés humaines des risques océaniques et où la sécurité des activités en mer et sur les côtes est assurée.

35. Les risques océaniques tels que les ondes de tempête, les tsunamis, les efflorescences algales nuisibles ou l'érosion du littoral peuvent être dévastateurs pour les communautés côtières. La ruée vers les loisirs côtiers et l'expansion économique dans le domaine maritime ont élargi l'accès

à la mer à une multitude d'utilisateurs, entraînant la construction de nouvelles infrastructures qui sont de plus en plus exposées aux événements océaniques extrêmes. Les conséquences des changements climatiques sur l'océan auront des répercussions profondes pour toutes les sociétés humaines et la plupart de nos activités. La Décennie encouragera la recherche visant à réduire et atténuer les impacts des différents changements (réduction des risques) par des mesures d'adaptation et de mitigation, à évaluer la vulnérabilité sociale et physique et à aider à identifier les interactions entre les changements naturels et ceux d'origine humaine. Elle appuiera également la mise en place de systèmes d'alerte multirisques intégrés dans tous les bassins, contribuant ainsi à améliorer la préparation et l'information de la société vis-à-vis des risques océaniques. Ces initiatives pourraient favoriser l'introduction et l'utilisation des nouvelles technologies par le biais de partenariats public-privé. La résilience des communautés et leur capacité d'adaptation, ainsi que leur degré élevé d'information et de sensibilisation s'agissant de l'utilisation des observations et des données, contribueront en outre à limiter les impacts et à améliorer l'efficacité des systèmes d'alerte rapide face aux risques d'origine naturelle et humaine.

Cet objectif est appuyé par :

l'ODD 13 (changements climatiques), l'ODD 11 (villes côtières et résilientes), le Cadre d'action de Sendai, l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la CCNUCC, les Orientations de Samoa pour les PEID.

➤ **Un océan productif et exploité durablement**, assurant la fourniture de denrées alimentaires et de moyens de subsistance alternatifs.

36. La société est aujourd'hui plus que jamais dépendante des océans, qui constituent une source vitale de nourriture en fournissant des moyens de subsistance directement à près de 500 millions de personnes, notamment dans les pays les plus pauvres, et, indirectement, à la population mondiale. Les économies axées sur les océans font partie des plus dynamiques et prometteuses au monde, profitant à de nombreux secteurs de grande valeur économique, dont les pêches, les biotechnologies, la production d'énergie, le tourisme et le transport. La Décennie devrait permettre de mieux comprendre les interactions et les interdépendances entre les conditions et les processus environnementaux, l'utilisation des ressources et l'économie. Dans le contexte du développement de l'économie des océans, il est primordial de recueillir des données sur l'impact potentiel des changements environnementaux sur les industries maritimes existantes et émergentes, ainsi que sur leur capacité à générer de la croissance, en particulier en ce qui concerne les PMA et les PEID. La mise en place de seuils sûrs et durables pour les activités économiques liées à l'océan aidera les décideurs politiques et les parties prenantes à instaurer une économie bleue véritablement durable. Les nouvelles activités de recherche devraient permettre de concevoir et d'élaborer des programmes pour la croissance des économies bleues/vertes durables et de les associer aux initiatives de protection des écosystèmes.

Cet objectif est appuyé par :

les cibles ODD 14.4 et 14.6, l'ODD 1 (réduction de la pauvreté), l'ODD 8 (croissance économique), l'ODD 2 (sécurité alimentaire), les Orientations de Samoa pour les PEID.

➤ **Un océan transparent et accessible**, grâce auquel l'ensemble des nations, des parties prenantes et des citoyens ont accès aux données/informations et technologies océaniques et ont la capacité de prendre des décisions éclairées.

37. La réalisation des objectifs susmentionnés dépend dans une large mesure des activités de renforcement des capacités menées à l'échelle mondiale et du partage des ressources entre les pays à différents niveaux de richesse et de développement. Les besoins considérables en informations océaniques de la recherche, des gouvernements et des secteurs privé et public exigent un changement important dans l'éducation relative à l'océan à tous les niveaux. Les nouvelles technologies et la révolution numérique transforment les sciences océaniques. Elles seront exploitées pour fournir des données et des informations à toutes les parties prenantes. L'interface science-politiques pour les océans devrait également être améliorée. L'accès ouvert aux

informations océaniques, les interactions accrues entre les communautés d'acteurs académiques et sociétaux, ainsi que l'accès aux connaissances de l'océan pour tous devraient donner à tous les citoyens et à toutes les parties prenantes la capacité d'adopter un comportement plus responsable et éclairé vis-à-vis de l'océan et de ses ressources. Les programmes innovants de renforcement des capacités entre les acteurs océaniques Sud-Sud et Nord-Sud ainsi que les stages pour les professionnels de l'océan seront essentiels pour mieux faire connaître l'océan et promouvoir de meilleures solutions.

Cet objectif est appuyé par :

la cible ODD 14.a, l'ODD 16 (société pacifique et inclusive), l'ODD 4 (éducation), l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 10 (inégalités réduites), les Orientations de Samoa pour les PEID.

2.2 STRUCTURER LA DÉCENNIE : UN PROCESSUS À DOUBLE SENS

38. La Décennie offre à la communauté océanographique une occasion unique d'unir les efforts, de mobiliser des ressources, de nouer des partenariats avec le secteur privé et le grand public et d'inciter les gouvernements à œuvrer en faveur de *l'Océan dont nous avons besoin pour l'avenir que nous voulons*.

39. La plupart des contributions à l'appui de ces objectifs ont été largement reflétées dans les engagements pris lors de la Conférence des Nations sur les océans, les conférences « Notre Océan », les sommets mondiaux sur les océans, et plusieurs autres réunions. Ces engagements et les communautés et les réseaux correspondants, qui existaient bien avant ces conférences ou qui se sont formés plus récemment, constituent les piliers potentiels de la Décennie. Cependant, à moins qu'une approche structurée ne soit proposée, de trop nombreux projets non coordonnés intervenant sur trop de fronts à la fois seront incapables d'atteindre les résultats escomptés.

40. En s'appuyant sur plusieurs décennies de coopération internationale dans la recherche et les observations océanographiques, ainsi que sur la dynamique et les engagements en cours, il convient de préciser un certain nombre de percées scientifiques et technologiques de haut niveau, ou « Domaines prioritaires de recherche et développement » pour la Décennie, qui sont nécessaires pour la réalisation des résultats sociétaux identifiés plus haut.

41. Les objectifs de la Décennie et les domaines prioritaires de recherche et développement seraient **définis globalement** et guideraient les activités. Une fois ces objectifs et résultats identifiés et approuvés, de préférence le plus tôt possible, **un processus ascendant** serait mis en place pour permettre la définition régionale ou même locale de ces objectifs et résultats, à travers l'élaboration de produits, d'activités et de partenariats de recherche qui pourraient être proposés dans le cadre de la Décennie (par exemple, voir la section 3.3.4 sur les ateliers régionaux). Dans le cas où des bassins, régions ou sous-régions souhaiteraient mener une activité sous la bannière de la Décennie, dans le cadre de cette dernière, cette activité ferait l'objet d'une approbation qui pourrait inciter certains gouvernements à la financer.

42. Dans ce contexte, des efforts seront déployés activement pour relier, soutenir et mettre en réseau les initiatives communes dans différentes nations et régions, permettant ainsi d'améliorer leur efficacité et de renforcer la coopération internationale. La coordination de la Décennie devrait viser des objectifs et des normes communs afin que les connaissances produites localement puissent être diffusées et utilisées dans le monde entier. La Décennie veillera également à ce que son processus accorde une attention particulière à l'égalité des genres et à l'équilibre géographique.

43. L'approche sera transformatrice. La vision de la Décennie, « **Les sciences océaniques pour le futur que nous voulons** », reflète cet aspect transformateur.

44. La communauté océanographique devrait adopter une autre stratégie et aspirer à un changement réel, que ce soit au niveau des connaissances actuellement produites sur les océans, ou de notre manière de gérer la coopération et les partenariats en faveur du développement durable

et d'un océan sain. L'accent sera mis sur la base scientifique qui est actuellement inadaptée pour soutenir le programme de développement durable dans presque tous les aspects liés à l'océan.

45. Les objectifs primordiaux préliminaires et les objectifs plus spécifiques, ainsi que les domaines prioritaires de recherche et développement, sont proposés aux sections 2.3-2.5. Ces derniers seront affinés à la lumière des contributions issues de consultations avec les experts et les parties prenantes.

2.3 OBJECTIFS PRIMORDIAUX

46. Les objectifs primordiaux suivants ont été la principale source de motivation pour la proclamation d'une Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable :

Objectif 1 : Produire les connaissances scientifiques et créer les infrastructures et les partenariats nécessaires pour le développement durable des océans ;

Objectif 2 : Fournir des données et des informations océanographiques pour éclairer les politiques visant à assurer le bon fonctionnement des océans à l'appui de l'ensemble des objectifs de développement durable du Programme 2030.

47. La contribution de la Décennie à l'ensemble des objectifs de développement durable est présentée en détail dans la section suivante.

2.4 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

48. Les six objectifs stratégiques suivants visent à produire des impacts durables au niveau des politiques et de la société. Les deux objectifs primordiaux et les six objectifs stratégiques sont axés sur le changement : les moyens permettant de passer de l'état des sciences océaniques et de leur utilisation et de leur impact en 2020 à l'état souhaité en 2030. Les objectifs doivent être réalistes, mesurables et réalisables et, s'ils sont atteints, aboutir à des résultats et à des bénéfices concrets et significatifs – ils doivent faire la différence et avoir un intérêt réel pour les parties prenantes ainsi qu'un impact au niveau de l'interface science-politiques. Ces objectifs, actions et bénéfices seront affinés et contextualisés au travers du processus de planification, et les actions apportant les bénéfices les plus importants seront prioritaires dans le plan de mise en œuvre.

49. Les trois premiers objectifs définissent la base scientifique pour l'océan dont nous avons besoin :

Objectif 1 : Produire des connaissances sur le système océanique, son rôle dans le système terrestre et climatique, y compris la composante humaine, sa biodiversité et les fonds marins, à l'appui d'une gestion durable ;

Objectif 2 : Mettre au point et donner accès à une base de données complète et renforcer les capacités de gestion écosystémique pour améliorer la santé des océans et soutenir l'économie bleue ; l'accent sera mis sur la recherche sur les aspects socioéconomiques de l'utilisation durable de l'océan, ainsi que sur la compréhension et la gestion des effets des facteurs de stress cumulatifs ;

Objectif 3 : Sauver des vies et réduire les risques de phénomènes extrêmes et les aléas liés aux océans grâce à un programme accéléré de recherche et développement à l'appui des systèmes intégrés d'alerte rapide multirisques, accompagné de mesures visant à améliorer la préparation et la sensibilisation des communautés.

50. Les trois objectifs transversaux suivants facilitent et appuient les trois premiers objectifs :

Objectif 4 : Améliorer les réseaux d'observation de l'océan, les systèmes de données et les autres infrastructures océanographiques ainsi que leurs mécanismes de coopération et de partenariat afin de répondre aux besoins de toutes les nations d'ici à 2030 ;

Objectif 5 : Transformer les capacités scientifiques et techniques des acteurs du secteur des océans, en particulier dans les PEID et les PMA, grâce à un meilleur accès et une utilisation plus éclairée des connaissances scientifiques et au transfert accéléré des techniques marines, à la formation et à l'éducation ainsi qu'à une meilleure initiation à l'océan, afin que chacun puisse prendre part aux progrès des sciences et des techniques océaniques et à leur application pour apporter des réponses durables en matière de développement économique, de production alimentaire, de gestion et d'évaluation des océans et de lutte contre le changement climatique, et en tirer parti ;

Objectif 6 : Améliorer la coopération, la coordination et la communication entre les parties prenantes, notamment du secteur privé, dans le domaine des sciences océaniques, en assurant la fourniture immédiate des connaissances nouvelles et existantes aux responsables des politiques et aux décideurs dans le cadre du Programme 2030 et au-delà. 51. Les objectifs ont un caractère interdisciplinaire et universel, reflétant la nature transversale des sciences océaniques. Ils aideront les nations, qu'elles soient côtières ou sans littoral, à atteindre tous les objectifs de développement durable du Programme 2030, qui bénéficient d'une connaissance accrue des océans, et plus particulièrement l'ODD 14 et les autres ODD qui ont une dimension océanique explicite, par exemple l'ODD 2 sur la sécurité alimentaire, l'ODD 8 sur la croissance économique, l'ODD 12 sur la consommation responsable ou l'ODD 13 sur le climat. L'[annexe 3](#) présente plus en détail chacun des objectifs et fournit des exemples d'actions et les bénéfices qui pourraient en être tirés.

2.5 DOMAINES PRIORITAIRES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

52. Les six objectifs stratégiques ont une portée générale. Des progrès décisifs et rapides dans un certain nombre de domaines sont nécessaires pour les atteindre. Ces domaines prioritaires de recherche et développement initiaux sont présentés ci-dessous, sans aucun ordre de priorité particulier. Ils sont interconnectés mais permettent une conception et une planification ciblées. Une fois que les progrès attendus dans ces domaines seront réalisés et communiqués aux bénéficiaires potentiels, les différents moyens d'exploiter l'océan de manière durable seront stimulés.

Domaine prioritaire de R&D 1 : Cartographie complète (atlas numérique) de l'océan.

53. Ce domaine va bien au-delà du domaine de la topographie du plancher océanique, mais ce qui illustre le mieux son importance est la déficience flagrante des cartes bathymétriques de l'océan mondial dont nous disposons. La cartographie actuelle de l'océan par satellite affiche une résolution comprise entre 2 et 5 km, mais aujourd'hui, la couverture de l'océan à ces résolutions dépasse à peine les 5 %. De nombreuses caractéristiques sous-marines importantes ne sont donc actuellement pas représentées sur la carte de l'océan. Si l'on faisait le parallèle avec la surface terrestre, la résolution équivalente des cartes terrestres aplanirait presque tous les éléments topographiques marquants. Des pixels lissés et écrasés remplaceraient la Tour Eiffel, la ligne de gratte-ciels de Shanghai, le Capitole à Washington D.C., et bien d'autres monuments qui façonnent l'image de notre monde. Ces objets ne seraient tout simplement pas visibles sur les cartes. Avec notre niveau de connaissances actuel, dans le cadre de récentes missions de recherche d'un avion disparu, on ignorait à quelle profondeur initiale réelle ces dernières étaient censées se dérouler.

54. Les efforts actuellement déployés par l'OHI et la COI pour cartographier l'océan mondial pourraient remédier à ce problème et devraient être intégrés à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques. Cependant, la cartographie de l'océan est loin de se limiter à la mesure des profondeurs. Elle inclut les paramètres des environnements physiques, biologiques, chimiques et géologiques, des écosystèmes, des objets culturels, des frontières, des ressources, etc. La

communauté de la navigation et des transports maritimes, les services de prévisions météorologiques et océaniques, les industries halieutiques, les responsables des ressources marines, les villes côtières et les communautés exposées au risque d'élévation du niveau de la mer, aux tsunamis et aux cyclones tropicaux, dépendent tous de la précision des cartes de l'océan. L'aménagement de l'espace marin est un moyen de placer de nombreuses activités maritimes interdépendantes sur une seule et même carte. Une dimension similaire existe dans la gestion des zones côtières. Aujourd'hui, la capacité d'analyse et de prévision scientifique est supérieure à la résolution des cartes océaniques. Un atlas des informations océaniques est indispensable pour faire face aux pressions présentes et futures exercées par la société sur l'océan. La conception d'un tel atlas numérique géoréférencé de l'océan est donc une entreprise nécessaire et innovante qui suppose de rassembler les connaissances existantes, de passer en revue les exigences, de conduire éventuellement de nouvelles activités de recherche et développement et de procéder à un montage complet.

Domaine prioritaire de R&D 2 : Un système complet d'observation de l'océan.

55. On ne peut pas gérer ce qu'on ne peut pas mesurer. Les observations océaniques sont essentielles pour comprendre les phénomènes météorologiques, le climat et l'état futur des écosystèmes et des ressources marines. Aujourd'hui, le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) est compétent pour ce qui concerne les variables physiques dans les deux premiers kilomètres de la colonne d'eau et à la surface de l'eau. Aujourd'hui, ses services s'étoffent pour inclure des mesures supplémentaires en haute mer, et dans les domaines de la biogéochimie, de la biologie et des écosystèmes. Le GOOS est dans l'ensemble une entreprise commune mais une poignée seulement de nations y contribuent, tandis que toutes les nations, même celles sans littoral, bénéficient de ses produits. Les États membres doivent s'engager davantage pour bâtir et maintenir un système mondial d'observation de l'océan couvrant tous les grands bassins océaniques de la planète. Ce système devrait être vérifié régulièrement, recueillir selon une norme uniforme et commune des données fondamentales ou basiques, en mettant gratuitement à la disposition de tous les informations recueillies, et devrait pouvoir s'adapter aisément à la fois aux nouvelles circonstances et priorités ainsi qu'aux besoins locaux et régionaux, en plus des paramètres de base. L'ensemble des sciences océaniques et leurs applications devraient bénéficier de la couverture supplémentaire au niveau de la densité des observations et des paramètres, et en particulier dans les océans Austral et Arctique, où les observations sont pour l'heure largement insuffisantes. Les efforts mettront l'accent sur l'élargissement des observations à l'océan profond dans tous les bassins océaniques, de manière à pouvoir caractériser son état physique, sa biogéochimie et ses écosystèmes, et détecter les changements. Des partenariats avec l'industrie seront nécessaires pour encourager le partage des données et guider le développement de nouvelles technologies. La Décennie devrait instaurer un régime de coopération internationale assurant un suivi complet de tous les grands bassins océaniques de la planète, à toutes les profondeurs, s'intégrant dans le Système mondial d'observation de l'océan, et dont la maintenance serait assurée notamment par les nations de la région du bassin. Ce régime devrait utiliser en synergie les observations effectuées *in situ* et les données obtenues par télédétection, et devrait largement tirer parti des nouvelles technologies d'observation. Ces besoins en matière d'observations sont connus depuis longtemps mais le GOOS continue de manquer cruellement de ressources. La Décennie devrait créer les conditions nécessaires pour permettre la participation des bénéficiaires des observations océaniques en aval. Leurs contributions devraient apporter un retour d'information très utile sur la qualité et la quantité des observations fournies et leur intérêt à obtenir les données devrait donner une impulsion et générer une base de ressources pour élargir et maintenir les observations océaniques. La communauté d'observation de l'océan actuelle devrait ensuite atteindre un « consortium de parties prenantes » beaucoup plus vaste, qui transformerait le GOOS en un « système de systèmes ».

Domaine prioritaire de R&D 3 : Une compréhension quantitative des systèmes océaniques et de leur fonctionnement en tant que base pour leur gestion et leur adaptation.

56. Le Census of Marine Life (Centre d'études de la vie marine) a produit un inventaire des espèces vivant dans l'océan, qui a permis d'améliorer considérablement les connaissances scientifiques sur les espèces qui ont vécu, qui vivent et qui vivront dans l'océan. Ces travaux se poursuivent avec succès dans le cadre du Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) de la COI. La composante biologique du GOOS approche de sa phase pilote. La Décennie devrait s'appuyer sur ces bases afin de renforcer la capacité à obtenir une image en temps quasi réel de la vie dans l'océan en appliquant des technologies émergentes qui vont évoluer et devenir courantes durant la Décennie, telles que l'échantillonnage de l'ADN environnemental (ADNe). Des virus et plasmides aux baleines, et de leurs interactions réciproques, la nouvelle science génétique révélera beaucoup de ce qui n'a pas pu être mesuré ni compris par le passé. De plus en plus d'outils sont disponibles pour remplacer les analyses de laboratoire par des laboratoires mobiles qui produisent les informations, plutôt que de simplement collecter l'échantillon. Une combinaison de méthodes existe pour produire des mesures continues des micro-, macro- et méga-composantes de l'inventaire de l'écosystème marin et évaluer sa santé. Les nouvelles technologies seront capables d'aider les chercheurs à mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes de haute mer, à mesurer les impacts cumulatifs des facteurs de stress sur l'océan et à définir la capacité des écosystèmes marins à supporter les impacts des activités humaines et du développement économique. Pour la première fois de l'histoire, cela ouvre la possibilité de prédire avec précision l'évolution des écosystèmes océaniques, à l'aide de modèles biogéochimiques et écosystémiques qui sont comparés à un grand volume d'observations standardisées de l'ADNe et d'autres observations *in situ*. Ces technologies offrent également la possibilité de guider l'adaptation de certains écosystèmes précieux (et non seulement les espèces individuelles), par exemple de certains écosystèmes de récifs coralliens, aux nouvelles conditions climatiques et environnementales caractérisées par l'aggravation de l'acidification de l'océan et la perte d'oxygène. La gestion des écosystèmes fondée sur la science, grâce à des activités de suivi adéquates ainsi qu'à des capacités de prédiction accrues, apportera une aide cruciale pour rendre la pêche et l'aquaculture plus durables.

Domaine prioritaire de R&D 4 : Portail de données et d'information.

57. Les relations entre les thèmes présentés ci-dessus sont évidentes. Avec une cartographie globale, les zones qui ont le plus besoin d'observations détaillées peuvent être identifiées, notamment l'emplacement des écosystèmes complexes, qui pourraient être surveillés à l'échelle appropriée et mesurés à l'aide d'outils mobiles. La mise à disposition, pour tous, d'un portail de données en accès libre et bien géré, dont les informations seront diffusées à l'échelle mondiale, permettra des avancées dans toutes les disciplines scientifiques ainsi qu'une exploration scientifique dans et entre les données seules, donnant lieu dans certains cas à des découvertes sans qu'il y ait besoin de recueillir une seule nouvelle mesure. Les sciences sociales sont nécessaires pour comprendre pleinement les besoins de la société, ainsi que pour informer la société à une échelle et à un niveau pertinents. Les documents scientifiques ne devraient pas être une preuve du succès de la Décennie. L'impact sur la société, évalué de manière adéquate en fonction d'objectifs précis, devrait être la preuve de son succès. Le secteur privé devrait bénéficier du système de données et y contribuer. L'économie de l'océan a besoin de données et d'informations. Pour préserver l'océan, il est indispensable de pouvoir accéder librement à la plupart des données pour garantir l'efficacité des activités et, surtout, leur transparence. Les nouvelles technologies des données et de l'information devraient être employées pour faire entrer l'océanographie dans le monde des mégadonnées. La vibrante communauté des sociétés informatiques est prête à apporter un soutien technologique aux activités de recherche et développement requises. Dans le même temps, la capacité de tous, y compris des pays en développement, à faire véritablement partie et à bénéficier du système de données, ainsi que le respect des normes de données et de l'interopérabilité des données nécessaires devront être assurés par des mécanismes bien établis et mandatés tels que l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) de la COI.

Domaine prioritaire de R&D 5 : Dimension océanique dans un système d'alerte multirisques intégré.

58. À l'heure actuelle, il existe un certain nombre de systèmes d'alerte non connectés concernant les risques liés aux océans. Certains d'entre eux sont opérationnels, comme celui pour les tsunamis, certains sont incomplets, comme celui pour les ondes de tempête, et certains sont nouveaux, comme celui pour les efflorescences algales nuisibles. La nécessité de renforcer et d'harmoniser le système d'alerte est largement reconnue et reflétée dans le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Un système d'alerte efficace doit être fondé sur la connaissance des risques et des plans et alertes d'urgence correspondants. Les communautés touchées doivent être préparées à réagir de manière appropriée en cas d'alerte. Le risque doit être détecté, surveillé et/ou anticipé. L'alerte doit ensuite être lancée et suivie d'une réaction rapide, complète et adéquate. Cette combinaison d'actions et de responsabilités suppose nécessairement l'existence de plusieurs organismes responsables. L'expérience montre l'intérêt évident de mettre au point des systèmes d'alerte multirisques qui soient capables d'intervenir sur plusieurs types de risques. Durant la Décennie, des efforts concertés devraient être faits pour intégrer les composantes océaniques dans les systèmes d'alerte multirisques nouveaux ou existants, ainsi que pour utiliser plus efficacement les informations océaniques pour les alertes concernant les risques liés aux océans à différentes échelles de temps, allant des menaces immédiates, telles que les tempêtes tropicales, aux événements à fort impact à long terme, tels que les sécheresses, les vagues de chaleur, les feux de forêts, les inondations, etc. Jusqu'à présent, l'humanité a réagi trop tard face à ces risques. D'importants progrès sont accomplis pour sauver des vies, mais les pertes économiques et infrastructurelles liées aux catastrophes naturelles restent considérables et ont souvent un fort impact sur la capacité d'un pays ou d'une région à se relever ensuite.

59. Les systèmes d'alerte liés à l'océan, en particulier celui pour les tsunamis, doivent encore faire d'énormes progrès méthodologiques. Surtout, le système doit renforcer et intensifier la préparation des communautés à risque. La Décennie devra s'attacher à améliorer la qualité du système en faisant participer les autorités gouvernementales et les mécanismes internationaux appropriés.

Domaine prioritaire de R&D 6 : Observations, recherches et prévisions sur l'océan dans le système terrestre intégrées aux sciences sociales et humaines et à l'évaluation économique.

60. Les sciences océaniques font partie des sciences de la Terre. Le GOOS contribue au Système mondial d'observation du climat et, plus largement, au système d'observation de la planète. Pour étudier et prédire l'état futur de l'océan, il faut l'intégrer dans différents types de modèles du système terrestre. À mesure que s'allonge la période de prédiction, il est généralement plus difficile d'exploiter la prévisibilité des composantes interactives du système terrestre. Les industries, les changements sociétaux, l'économie – toutes ces composantes doivent être finalement incluses dans la portée des observations et de la modélisation prédictive. Cette science nouvelle a besoin d'une composante océanique forte.

61. En outre, il existe un potentiel inexploité dans l'observation et les capacités de modélisation océanographiques qui peut aider à améliorer un certain nombre de services importants pour l'humanité. Cet éventail de bénéfices sociétaux comprend de nombreux types et catégories de prévisions météorologiques et de services d'information sur le climat, différentes évaluations thématiques, ainsi que la gestion de l'espace et des ressources océaniques. Les activités dans les zones côtières et les opérations en mer deviennent de plus en plus réglementées et interdépendantes. Elles requièrent des décisions en temps réel et une planification anticipative. Les capacités de prévision et de modélisation océaniques qui pourraient satisfaire ces nouveaux besoins n'existent pas encore. Par conséquent, la Décennie pourrait faire participer des groupes de modélisation et des industries, qui pour l'heure n'ont aucun lien entre eux, à la conception d'un futur système d'observation et de prévision océaniques à échelles multiples. Des recherches en sciences sociales, par exemple l'élaboration de principes éthiques sur la gestion des océans, ainsi que des analyses économiques à court et à long terme de la durabilité de l'océan et du rôle des sciences océaniques dans celle-ci, doivent être menées d'urgence. Des évaluations quantitatives des avantages concrets ainsi qu'une appréciation des avantages immatériels liés à l'océan pourraient

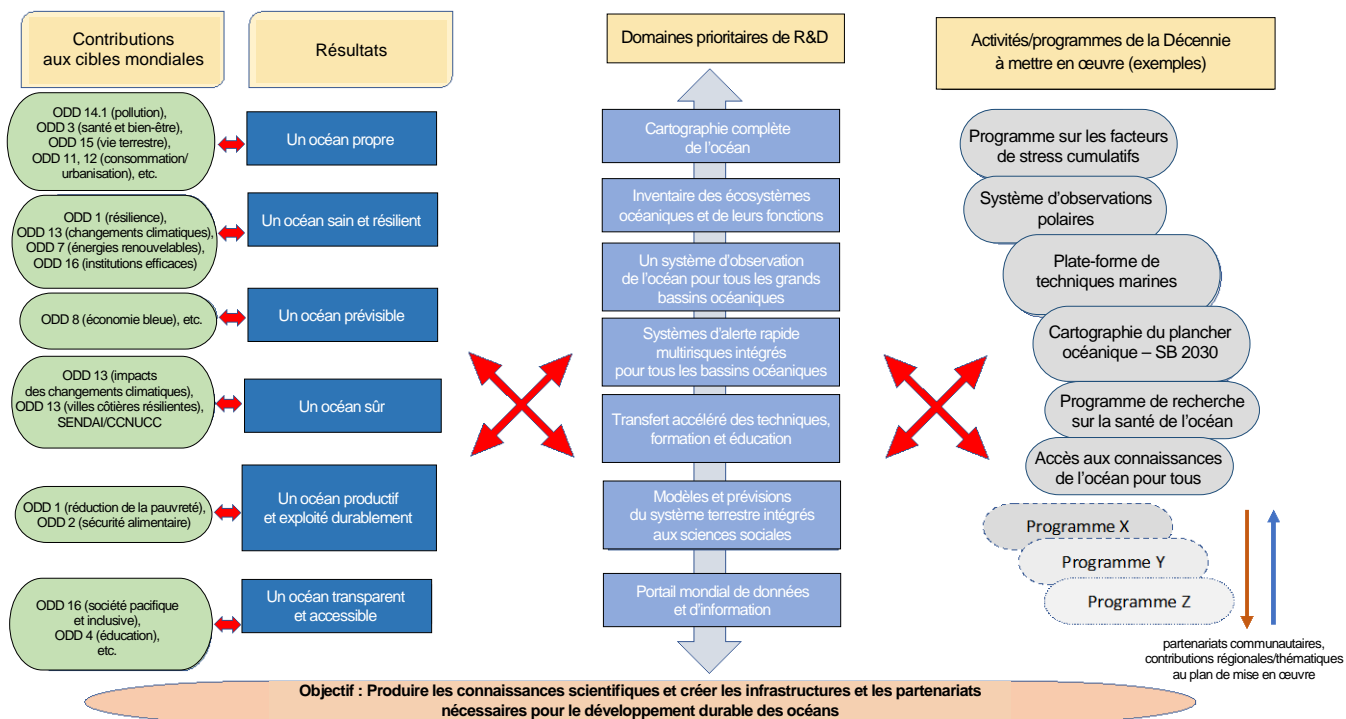
être un catalyseur supplémentaire pour renforcer l'action sur les sources terrestres de pollution ou les modes de pêche et d'aquaculture non durables. Elles pourraient également aider à protéger le patrimoine culturel subaquatique.

Domaine prioritaire de R&D 7 : Renforcement des capacités et transfert accéléré des techniques, formation et éducation, initiation à l'océan.

62. Tous les domaines de recherche et développement mentionnés plus haut visent à faire avancer les sciences océaniques de pointe. Ils renforceront les capacités de ces dernières et les rendront aptes à éclairer et même à guider le développement durable. Les éléments catalyseurs de ces progrès sont le potentiel humain, les infrastructures, la coopération, les ressources et des conditions sociales adéquates pour des activités de recherche et développement fructueuses. La COI a commencé et continuera à évaluer les capacités des sciences océaniques à travers le processus du Rapport mondial sur les sciences océaniques. À l'heure actuelle, les capacités océanographiques sont très inégales dans le monde, non seulement en termes de capacité à contribuer à la recherche mais aussi en termes de capacité à tirer parti des connaissances scientifiques et des technologies. Dans ce contexte, les données et les informations océanographiques sont définies comme des composantes des technologies océaniques. Sur la base de considérations éthiques mais aussi du principe de responsabilités communes mais différenciées, l'ensemble des pays et communautés devraient pouvoir bénéficier des services vitaux fournis par l'océan, ce qui suppose une capacité à agir selon une approche scientifique solide. La Décennie devrait permettre de renforcer les activités existantes en matière de développement des capacités, de formation et d'éducation, et de mettre en place des mécanismes de transfert des techniques marines (TMT). De nombreux organismes disposent des infrastructures et des matériels de formation et d'enseignement nécessaires. Leur potentiel sera mieux exploité et éventuellement multiplié une fois que le mécanisme d'échange de données pour le transfert des techniques marines sera mis en place pour relier l'offre et la demande en matière de renforcement des capacités, de formation et d'éducation. L'un des résultats de la Décennie sera une avancée majeure dans l'initiation de différentes catégories de personnes à l'océan. La justification de la Décennie elle-même découle des sept principes de l'initiation à l'océan, en particulier de la prise de conscience du rôle de l'océan pour les individus et la planète ainsi que du fait que ce dernier est largement méconnu. Un programme dynamique d'activités d'initiation à l'océan doit être conçu. Les principaux publics cibles doivent être les élèves, ce qui suppose d'inclure l'initiation à l'océan dans les programmes scolaires, en sensibilisant les décideurs, les autorités gouvernementales et le grand public.

2.5.1 Intégration dans les domaines de recherche

63. Les activités menées au titre des domaines prioritaires de recherche et développement seront interdépendantes. Par exemple, la production d'une carte de l'océan éclairera les modèles de prévision d'un système d'alerte rapide multirisques intégré, qui sera accessible via un portail mondial de données océaniques, qui rapportera les données détectées à partir du système d'observation mobile amélioré grâce à la carte. Ces interrelations sont infinies. La figure ci-dessous fournit un aperçu non exhaustif de la façon dont les résultats peuvent satisfaire les besoins sociétaux décrits plus haut, tout en définissant un cadre pour de nouvelles activités scientifiques ainsi que pour l'alignement des partenariats existants.



64. Les innovations dans les domaines prioritaires de R&D doivent être conçues de manière proactive. Lorsque les idées évoquées plus haut commenceront à se concrétiser, elles s'accompagneront de nombreux bénéfices pour la société, en aidant à protéger et à préserver la santé et les richesses de l'océan et à soutenir la croissance d'une économie durable fondée sur l'océan (« économie bleue »). Pour cela, les innovations scientifiques et technologiques devront être conçues en étroite collaboration avec leurs bénéficiaires et parties prenantes, et les progrès et les nouvelles opportunités qui en découleront devront être largement diffusés et mis en avant.

3. PHASE PRÉPARATOIRE

65. Les objectifs de la phase préparatoire sont les suivants :

- (i) concevoir et adopter des mécanismes de gouvernance pour la phase de planification et la Décennie en tant que telle ;
- (ii) définir la forme et la structure de la Décennie ;
- (iii) faire participer les milieux intéressés à la préparation de la Décennie et les consulter à ce sujet ;
- (iv) élaborer un plan de mobilisation de ressources (plan de développement) pour la Décennie ;
- (v) informer toutes les parties prenantes des objectifs et des résultats escomptés de la Décennie ;
- (vi) définir un plan de mise en œuvre de la Décennie.

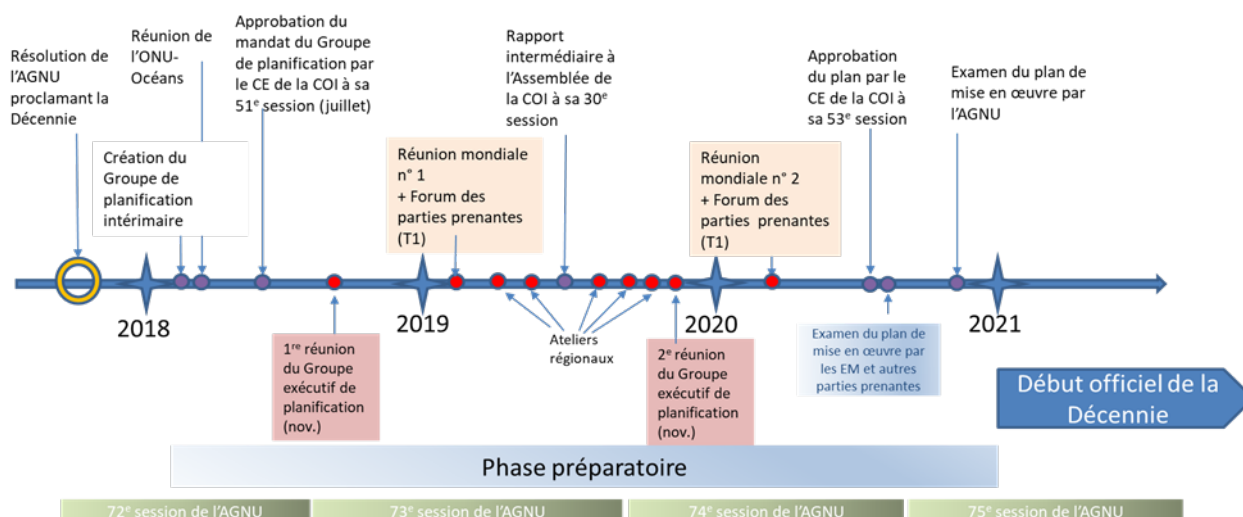


Figure 1. Étapes clés de la phase préparatoire

La figure 1 présente sous forme de schéma les activités et étapes essentielles de l'élaboration du plan de mise en œuvre et de l'organisation de la Décennie. Les réunions des organes directeurs de la COI seront primordiales, car les Nations Unies ont confié à la Commission le rôle de chef de file pour l'élaboration d'un plan de concrétisation. Ce plan comprendra sans doute un plan scientifique (ainsi que des plans de recherche), un plan de participation et de communication, un plan de financement/développement, et un plan de renforcement des capacités, de formation et d'éducation.

66. La résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) invite le Secrétaire général de l'ONU à l'informer des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Décennie sur la base des conseils donnés par la COI. À sa 53^e session, en 2020, le Conseil exécutif de la Commission sera prié d'approuver le plan de mise en œuvre, notamment la structure et les mécanismes de gouvernance décrits dans le présent document, et l'Assemblée générale de l'ONU en prendra acte à sa session suivante.

67. La phase préparatoire sera appuyée par deux mécanismes interdépendants : un groupe exécutif de planification (GEP) composé d'experts désignés, et un forum des parties prenantes composé de membres institutionnels représentant divers groupes d'intérêt, qui sont présentés plus loin.

3.1 STRUCTURE ET MÉCANISME DE GOUVERNANCE

3.1.1 Organes directeurs de la COI

- Les États membres de la COI seront invités à approuver le mandat du groupe exécutif de planification (juillet 2018) ;
- Les États membres de la COI examineront le rapport intermédiaire du groupe de planification qui leur sera présenté en juin 2019 ;
- Une phase d'examen se déroulera entre janvier et avril 2020, pendant laquelle tous les États membres (COI, ONU et autres parties prenantes de premier plan) seront invités à formuler des commentaires sur le projet de plan de mise en œuvre ;
- À sa 53^e session (juin-juillet 2020), le Conseil exécutif de la COI sera invité à approuver le plan de mise en œuvre avant qu'il soit présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies, au second semestre de 2020.

3.1.2 Groupe exécutif de planification (GEP)

68. Un groupe exécutif de planification sera mis sur pied par la COI et servira d'organe consultatif spécialisé auprès des organes directeurs de la Commission, afin d'appuyer l'élaboration du plan de mise en œuvre et l'exécution d'autres activités nécessaires à l'organisation de la Décennie. Il définira en outre les priorités concernant la contribution des différentes parties prenantes à la Décennie.

69. Le mandat du GEP est présenté au Conseil exécutif de la COI à sa 51^e session, dans le document [IOC/EC-LI/2 Annexe 4](#). Un large appel à candidatures sera lancé auprès des réseaux et partenaires intéressés peu après cette session. Un panel de sélection composé de membres élus du Bureau de la Commission sera convoqué par le Président de la COI et chargé de choisir les membres du GEP. Le Secrétaire exécutif de la Commission coordonnera les travaux du Groupe de planification de façon à assurer la continuité des activités préparatoires.

3.1.3 Forum des parties prenantes

70. L'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à la COI « *d'élaborer un plan de concrétisation de la Décennie en concertation avec les États membres, les institutions spécialisées, les fonds, les programmes et les organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et les parties prenantes concernées* ».

71. Un forum des parties prenantes fera office d'organe consultatif auprès des organes directeurs de la COI et tâchera de mobiliser un large éventail de parties prenantes. Composé de représentants d'institutions intéressées par la viabilité des océans et les sciences océaniques, il contribuera à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Décennie et en sera également l'un des utilisateurs finaux. Il apportera son concours aux travaux du GEP grâce aux compétences, connaissances, données et informations de ses membres ainsi qu'à leur expérience en matière de renforcement des capacités.

72. Le forum des parties prenantes se réunira à deux reprises pendant la phase préparatoire. Des représentants du GEP seront invités à ces réunions afin de communiquer des informations, d'échanger et de recevoir des contributions concernant les éléments du plan de mise en œuvre. Les modalités de travail du forum sont présentées à l'[annexe 4](#).

73. Les partenaires du système des Nations Unies apporteront leur concours à la conception de la Décennie dans le cadre du forum des parties prenantes ainsi que de l'ONU-Océans, mécanisme qui servira de plate-forme pour échanger et coordonner les contributions des organismes des Nations Unies.

3.1.4 Groupe de planification intérimaire

74. Compte tenu du calendrier serré présenté dans la figure 1, un groupe de planification ad hoc ou intérimaire a été établi et placé sous la direction du Président de la COI. Il agit dans le cadre des décisions déjà approuvées par les États membres, et sa composition est laissée à la discrétion du Président de la COI.

75. Le Groupe de planification intérimaire donne des conseils au Président et au Secrétariat de la COI sur les modalités de gouvernance, la stratégie de participation et de communication, et la définition des objectifs et résultats escomptés de la Décennie.

76. Le mandat du Groupe de planification intérimaire s'achèvera lorsque le Groupe exécutif de planification officiel sera établi.

77. Les modalités de travail du Groupe de planification intérimaire sont présentées à l'[annexe 5](#).

3.1.5 Processus d'établissement de rapports

78. La COI recevra des comptes rendus réguliers du Groupe exécutif de planification sur les préparatifs de la Décennie et contribuera de façon constructive au rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer à présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies (73^e et 74^e sessions) et/ou fournira des informations au Processus consultatif informel (PCI) ouvert à tous des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer, au titre du point de son ordre du jour intitulé « Coopération et coordination interinstitutions ». Par ailleurs, il sera essentiel de rendre compte régulièrement aux États membres de la COI de l'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre lors des réunions des organes directeurs de la Commission, mais aussi dans des lettres circulaires et dans la version électronique du bulletin de la COI récemment mise en place.

79. En outre, la Commission veillera à ce que des informations sur les activités préparatoires de la Décennie soient régulièrement transmises à l'ONU-Océans.

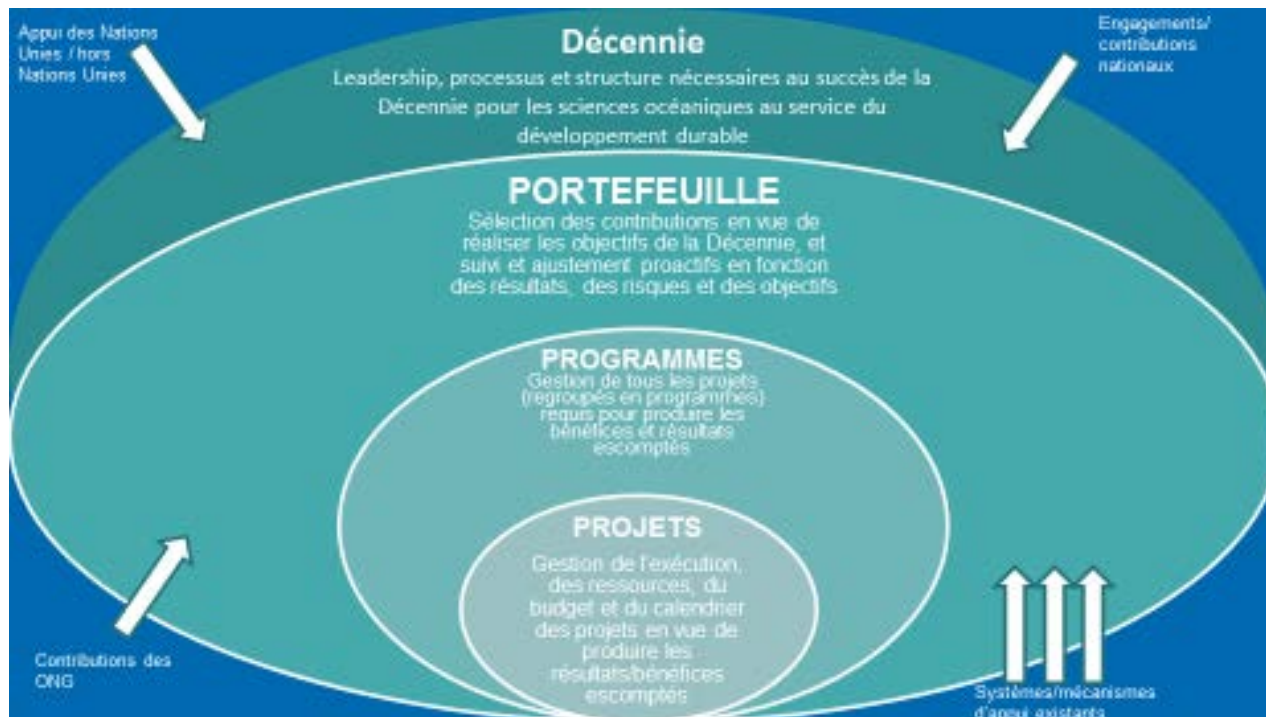
3.1.6 Mécanisme de coordination nationale (phase préparatoire)

80. Au niveau des pays, la Décennie devrait susciter un vif intérêt de la part des pouvoirs publics et de la société pour la conduite et la diffusion des sciences océaniques. En s'appuyant sur le mécanisme de coordination nationale de la COI déjà en place, il faudrait encourager la création de comités nationaux en vue de stimuler, coordonner et concevoir des activités nationales. Ces comités se rattacheraient au processus mondial en recensant les contributions des pays et en rendant compte des activités mises en œuvre à l'échelon national.

3.2 DÉFINIR LA FORME ET LA STRUCTURE DE LA DÉCENNIE

81. Cette section porte sur la forme que devraient prendre la Décennie et ses activités et présente une proposition de cadre de gouvernance correspondant. Compte tenu de son caractère ambitieux et transformateur, cette initiative devrait s'inscrire dans un cadre systématique et bien planifié plutôt que ponctuel. Par rapport à la structure de gouvernance décrite ci-dessous, ces activités seraient dirigées par un groupe de coordination de la Décennie ou une entité approchante, mais la responsabilité en incomberait en dernier ressort aux mécanismes existants.

La figure 2 ci-dessous présente sous forme de schéma un exemple de structure pour le fonctionnement et les activités de la Décennie. Le niveau Portefeuille représente l'entreprise, en l'occurrence la Décennie. Il sera essentiellement constitué de programmes de travail, mais aussi de projets pour réaliser des tâches spécifiques. Au niveau inférieur, l'entreprise est décomposée en un nombre réduit de programmes, par exemple de recherche ou de renforcement des capacités et de formation.



82. Idéalement, les *programmes* sont de dimension équivalente, ce facteur pouvant cependant varier en fonction des risques et de la volonté de la Décennie de maintenir certains domaines au niveau *Portefeuille/Entreprise*.

83. Enfin, les *projets* varieront sur les plans de la portée, de la durée, de la complexité, du degré de dépendance à d'autres facteurs, etc. Dans le cas de la Décennie, qui comprendra de nombreux projets volontaires ou financés par des contributions, la question du degré de contrôle et de direction aux différents niveaux de la structure sera problématique.

84. Selon l'approche décrite dans la section 2 du présent document, le *Portefeuille* et les *Programmes* seraient définis à l'échelle mondiale grâce au travail du Groupe exécutif de planification, tandis que les projets pourraient être définis à l'échelle régionale, du bassin ou locale ainsi que par le biais de réseaux thématiques.

85. Pendant la phase préparatoire, il faudra vraisemblablement mettre sur pied des sous-groupes d'experts pour aider à la définition des activités et des programmes. En particulier, il conviendra de faire appel à des compétences complémentaires à celles que possédera probablement le Groupe exécutif de planification, afin de définir les grandes lignes du ou des programmes de recherche correspondant aux différents objectifs ou résultats, sachant que des ébauches de plans de recherche² devront sans doute être élaborées pour chacun des axes de recherche. Le GEP pourrait en outre demander conseil à des experts extérieurs, par exemple au sein des réseaux scientifiques existants. Pour le processus de consultation, il faudra aussi faire appel à des spécialistes en matière de communication et de participation en vue de l'élaboration d'un plan de participation destiné à guider le processus.

² La terminologie peut prêter à confusion, car il faudra définir pour la Décennie elle-même un plan (de mise en œuvre) relatif aux sciences océaniques, qui contiendra à son tour un plan scientifique distinct !

3.3 FAIRE PARTICIPER ET CONSULTER LES MILIEUX INTERESSÉS ET COMMUNIQUER SUR LA DÉCENNIE

86. Il est primordial de souligner qu'il ne s'agit pas d'une « Décennie de la COI ». Cela doit être une initiative **commune** à tous les partenaires. La Commission est seulement chargée d'en organiser la préparation et d'en faciliter la mise en œuvre.

87. La consultation jouera un rôle essentiel tout au long de la phase préparatoire (2018-2020) et de la Décennie (pour en savoir plus, voir ci-dessous les « Éléments du plan de mise en œuvre », à l'[annexe 6](#)), pour guider l'élaboration et l'évolution des activités de la Décennie et garantir que leurs résultats correspondent aux plans définis ainsi qu'aux autres initiatives menées par des organismes appartenant ou non au système des Nations Unies ou des organisations non gouvernementales.

88. Ces activités, y compris en matière de communication, apparaîtront dans un plan de participation et de communication qui sera intégré dans le plan de mise en œuvre ou constituera un plan distinct, et feront partie des résultats escomptés de la phase préparatoire.

89. Il sera également primordial de rendre compte régulièrement aux parties prenantes essentielles de l'élaboration du plan de mise en œuvre. Il conviendrait aussi de fournir des rapports informels aux principales parties prenantes régionales et nationales, en particulier les contributeurs potentiels. Les partenaires sont vivement encouragés à s'auto-organiser et à communiquer des informations.

3.3.1 États membres

90. Comme indiqué dans la [figure 1](#), le processus prévoit de consulter les États membres et de leur faire rapport à plusieurs stades et plusieurs niveaux. Les États membres de la COI et de l'ONU seront invités à fournir des contributions concernant la phase initiale de la Décennie (feuille de route) et la conception de cette dernière (questions scientifiques cruciales qu'ils souhaiteraient voir abordées dans le cadre de la Décennie). En parallèle, la Commission collaborera avec d'autres organismes du système des Nations Unies afin de faire participer leurs États membres. Des activités spécifiques sont prévues pour rendre compte des progrès accomplis aux missions auprès de l'ONU à New York.

3.3.2 Partenaires du système des Nations Unies et organisations intergouvernementales

91. La COI fera appel aux fonds, programmes et organismes spécialisés intéressés des Nations Unies de façon bilatérale ainsi que par le biais de l'ONU-Océans, le mécanisme de coordination sur les questions océaniques du système des Nations Unies. Un premier échange entre organismes des Nations Unies a eu lieu lors de la réunion de l'ONU-Océans accueillie par la COI à Paris le 26 mars 2018, permettant de déterminer les priorités essentielles des différents organismes dans le domaine scientifique, de solliciter des contributions et d'identifier des synergies pour la phase préparatoire de la Décennie.

92. Plusieurs organismes des Nations Unies ont répondu positivement à l'invitation de la COI de collaborer aux préparatifs de la Décennie, parmi lesquels l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'ONU-Environnement, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques (OLA-DOALOS), l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Tous les organismes intergouvernementaux et internationaux œuvrant dans le domaine des océans seront invités à participer, notamment le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), l'Organisation des sciences de la mer pour le Pacifique Nord (PICES), les directions de l'Union européenne concernées (en particulier les directions générales des affaires maritimes et de la pêche, de la recherche et de l'innovation, de la coopération internationale et du développement, et

de l'aide humanitaire et de la protection civile), l'Organisation hydrographique internationale (OHI), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la Communauté du Pacifique, la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), le Programme régional océanien de l'environnement et les signataires de l'Accord de Galway.

3.3.3 Autres parties prenantes essentielles

93. Le Groupe de planification nouera également une collaboration solide avec des partenaires non onusiens et sollicitera des contributions à la préparation et la mise en œuvre de la Décennie. Aux fins de la participation, de la consultation et de la communication, six grandes catégories de parties prenantes ont été définies :

- (i) communauté océanographique ;
- (ii) décideurs et gestionnaires ;
- (iii) entreprises et industries ;
- (iv) société civile ;
- (v) donateurs et fondations ;
- (vi) public.

94. Les six groupes seront représentés aux réunions du forum des parties prenantes. Ils bénéficieront d'une stratégie de communication et de participation ciblée, compte tenu de la spécificité de leurs contributions potentielles à la Décennie.

➤ **Communauté océanographique**

95. Cette catégorie comprend les **océanographes** (interdisciplinaires et spécialisés) et la **communauté de l'innovation et de la technologie** (infrastructures d'appui aux sciences océaniques). Il est primordial que la communauté scientifique participe le plus tôt possible au processus, afin de rattacher les sciences océaniques aux besoins sociétaux et d'apporter à la Décennie des perspectives océanographiques ainsi que des technologies et services scientifiques (grandes évolutions technologiques).

96. Il est important que la Décennie s'assure la reconnaissance et la participation de la communauté océanographique. Le Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR), l'Association internationale des sciences physiques de l'océan (AISPO), l'Union américaine de géophysique (AGU), l'American Meteorological Society (AMS), l'Union européenne des géosciences (EGU), l'European Marine Board (EMB), l'Atlantic Ocean Research Alliance (AORA) et bien d'autres réseaux scientifiques d'envergure mondiale et régionale offrent des occasions de faire connaître les objectifs et les bénéfices escomptés de la Décennie, de recueillir des idées et d'éventuelles contributions et d'impliquer les jeunes scientifiques. Par exemple, des réunions-débats pourraient être organisées à l'occasion de la réunion d'automne de l'AGU et de la réunion sur les sciences océaniques, qui se tiendront respectivement fin 2018 et début 2019.

97. Il est utile de noter, pour le déroulement de la Décennie, que l'initiative Future Earth a mis en place des réseaux d'action pour la connaissance, et en particulier le Réseau d'action pour la connaissance des océans, qui aborde plusieurs des enjeux et questions scientifiques cernés lors du processus de cadrage de la Décennie (voir par exemple le document [IOC/INF-1341 Rev.](#)).

98. Par ailleurs, il importera de mettre l'accent sur la participation à la Décennie et sur les bénéfices qu'elle pourrait produire plutôt que de créer des attentes irréalistes ou donner l'impression que la Décennie dépasse, d'une manière ou d'une autre, les plans et activités précédents.

➤ **Décideurs et gestionnaires**

99. Cette catégorie comprend les **décideurs** de la COI, des Nations Unies et des États membres d'autres organismes du système des Nations Unies, les **gestionnaires des océans** (œuvrant au niveau interdisciplinaire et sectoriel), ainsi que les représentants des organismes des Nations Unies intéressés par la gestion des océans. Il s'agit généralement de gestionnaires appartenant aux autorités nationales qui travaillent dans les domaines de la protection de la biodiversité marine ou du patrimoine culturel et naturel, de la conservation du milieu marin, de la gestion des pêches, de la réduction de la pollution, du changement climatique ou encore des politiques de recherche océanographique, ou qui sont spécialisés dans des approches de gestion par zone ou par écosystème. Ces acteurs rattacheront les activités océanographiques à leur programme de développement durable à plusieurs échelles. Des outils et solutions leur seront fournis afin d'éclairer le processus décisionnel en vue de la réalisation des ODD.

➤ **Secteur privé/Entreprises et industries**

100. Ce groupe permettra de mieux connaître l'environnement opérationnel des entreprises et industries (système de réglementation, possibilités et technologies commerciales). La Décennie fournira les outils et données nécessaires pour trouver des solutions visant à assurer la viabilité des océans et garantir des investissements dans l'économie bleue. Par l'innovation et la recherche-développement, le secteur privé pourrait aussi contribuer à la diffusion de nouvelles technologies et solutions à l'appui des objectifs de la Décennie. Il sera largement consulté afin de mobiliser ses capacités au profit des activités menées au titre des domaines prioritaires de recherche-développement. Il importera également d'échanger avec le secteur privé sur les nouvelles possibilités technologiques et connaissances scientifiques qui pourraient permettre une utilisation plus productive et plus durable de l'espace marin et de ses ressources. La Décennie devrait quant à elle offrir de nouvelles possibilités commerciales au secteur privé, qui sera encouragé à la considérer comme une « analyse de rentabilité » concluante. Des associations d'entreprises telles que la Plate-forme d'action pour des entreprises marines durables, qui relève du Pacte mondial des Nations Unies, le Conseil mondial des océans et d'autres réseaux seront invités à promouvoir la participation du capital privé à la Décennie.

➤ **Société civile/ONG**

101. Les ONG rattacheront les sciences océaniques aux besoins sociétaux. Elles fourniront une base de données factuelles ainsi que des conseils pour définir les priorités, et feront entendre les besoins de la société civile. Elles constitueront un canal de communication et de diffusion d'informations sur la Décennie vers divers groupes d'intérêt.

➤ **Donateurs/Fondations**

102. En harmonisant et encourageant l'investissement dans la recherche océanographique à fort impact, ce groupe de parties prenantes aidera la Décennie et ses activités à remplir les objectifs d'intervention. Les organisations philanthropiques seront énergiquement invitées à appuyer la préparation et la mise en œuvre de la Décennie.

➤ **Public**

103. Le public sera bien informé des questions relatives aux océans et se mobilisera, à son niveau, pour contribuer au développement durable ainsi qu'à la protection des océans. La possibilité d'accéder à de nouvelles informations et ainsi d'améliorer la sensibilisation et l'initiation à l'océan sera déterminante pour faire évoluer les comportements, par exemple adapter son mode de vie, adhérer à des ONG, choisir des professions dans le domaine des océans, etc.

3.3.4 Ateliers de consultation mondiaux et régionaux

104. Ces ateliers seront primordiaux pour faire participer les acteurs régionaux et locaux du secteur des océans à la conception de la Décennie. Leurs objectifs seront plus ou moins similaires à ceux de la phase préparatoire :

- (i) informer toutes les parties prenantes des objectifs et des résultats escomptés de la Décennie ;
- (ii) renseigner les participants sur les dispositifs proposés pour la Décennie, y compris sa structure et ses mécanismes de gouvernance, et solliciter des retours d'information ;
- (iii) faire participer la communauté océanographique à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Décennie et la consulter à ce sujet (par exemple pour définir les priorités en matière de recherche ou de développement des capacités et de formation) ;
- (iv) dans le cadre d'ateliers, définir des thèmes ou sujets qui pourraient être intégrés dans la Décennie ;
- (v) élaborer des plans pour ces propositions d'initiatives, le cas échéant, en définissant la portée, les objectifs, les résultats escomptés, la participation et un calendrier possible ;
- (vi) rechercher des possibilités (mais pas nécessairement des engagements) d'investissement et de mobilisation de ressources en faveur de la Décennie.

105. La participation aux ateliers dépendra des objectifs ci-dessus. Ainsi, pour les objectifs 1 et 2, il conviendrait de rassembler un large public, y compris au moyen de webinaires et de visioconférences ; pour les objectifs 3 à 5, un groupe de personnes intéressées, compétentes dans le domaine couvert par l'atelier, et sélectionnées (par les responsables de la région/de la thématique) ; et, pour l'objectif 6, des responsables de haut niveau et d'autres personnes ayant une bonne connaissance des engagements nationaux et autres types de ressources nécessaires à la Décennie. Dans la pratique, ces ateliers pourront être organisés dans un ordre différent.

106. Il faudra s'attacher à tirer parti des initiatives en place qui rassemblent des communautés régionales et/ou internationales. Par exemple, l'[Expédition internationale de l'océan Indien \(EIOI-2\)](#) mobilise des communautés de tout l'océan Indien pour faire avancer la connaissance de cet océan et de son rôle dans le système terrestre, et pourrait servir de cadre à un atelier régional de la Décennie. Les organes subsidiaires, et notamment ceux de la COI (GOOS, IODE...), devront être encouragés à proposer des activités de promotion ou d'appui pour les consultations qui les concernent. Il faudra envisager d'organiser deux types d'ateliers au moins (en plus des forums évoqués dans les sections précédentes).

➤ *Ateliers régionaux*

107. Plusieurs ateliers régionaux de consultation devraient se tenir entre le second semestre de 2018 et le second semestre de 2019. Ils feront partie intégrante du processus de conception de la Décennie. Le Groupe exécutif de planification fournira des indications concernant l'organisation et la structure de ces ateliers. Dans l'idéal, au moins cinq ateliers régionaux de consultation seront nécessaires pour couvrir les bassins océaniques suivants :

- (i) Pacifique Nord ;
- (ii) Pacifique Sud ;
- (iii) océan Indien et mers adjacentes ;
- (iv) Atlantique Nord, mer Baltique, Méditerranée et mer Noire ;
- (v) Atlantique Sud (entre les côtes africaines et américaines) et région élargie des Caraïbes.

108. Les mers adjacentes et les régions polaires seront également prises en considération lors de ces ateliers régionaux ou des réunions d'autres organisations/groupements régionaux prévues au calendrier, ou encore à l'occasion d'ateliers spécifiques complémentaires. Certains ateliers devraient être organisés dans le cadre des réunions des organes subsidiaires régionaux de la COI³ et/ou d'autres organisations/groupements régionaux⁴ prévues au premier trimestre de 2019.

➤ **Réunions mondiales de planification**

109. Deux réunions mondiales de planification devraient se tenir début 2019 et début 2020. La première aura pour objectif d'évaluer l'état de la recherche océanographique par rapport aux exigences du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que de définir la portée de l'élaboration des grandes lignes du ou des programmes de recherche qui seront menés au titre de la Décennie. La seconde visera à rassembler dans un projet de plan de mise en œuvre les contributions issues de diverses consultations, dont les ateliers régionaux susmentionnés, ainsi qu'à élaborer un plan scientifique intégré et des mesures de développement des capacités.

110. Les réunions du forum des parties prenantes devraient être organisées dans le cadre de ces deux réunions mondiales, afin de s'assurer la contribution des prestataires et des utilisateurs finaux de la Décennie. Là encore, le Groupe de planification fournira des indications concernant l'organisation et la structure de ces réunions.

➤ **Thème spécifique aux ateliers mondiaux**

111. Il pourrait être intéressant de tirer parti, au profit de la Décennie, des mécanismes mondiaux déjà en place pour la recherche (initiative Future Earth, IMBER, SCOR, PMRC/CLIVAR, SOLAS, COASTS, etc.) et les infrastructures (GOOS, SMOC, CEOS, IODE, etc.). Ainsi, le grand défi du PMRC relatif aux conséquences du changement climatique sur le niveau de la mer et les zones côtières pourrait être remanié pour devenir une initiative de la Décennie, le PMRC continuant d'en assurer la supervision. Toutefois, conformément aux orientations ci-dessus, les projets ne doivent être remaniés et/ou rattachés à une nouvelle entité que si cela présente un intérêt manifeste pour la communauté océanographique et la Décennie.

112. L'importance des thèmes scientifiques couverts par les grands objectifs (objectifs I, II et III) de la Décennie donne à penser qu'une attention particulière pourrait également leur être accordée lors des consultations.

➤ **Encourager les propositions**

113. La phase de planification intermédiaire et la 51^e session du Conseil exécutif de la COI seront l'occasion de s'adresser à des partenaires potentiels et de solliciter des expressions d'intérêt pour accueillir et/ou organiser des ateliers portant sur les objectifs énoncés au début de cette sous-section. Le Conseil exécutif de la COI pourrait adopter, à sa 51^e session, une décision invitant les États membres et d'autres partenaires potentiels (y compris ceux cités dans la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU) à soumettre des expressions d'intérêt et des propositions concernant les éléments clés de la phase préparatoire, notamment des ateliers de consultation.

³ Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA) ; Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE) ; Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC).

⁴ La COI est divisée en groupes régionaux (groupe I : Europe et Amérique du Nord, groupe II : Europe orientale/Russie, groupe III : Amérique centrale et du Sud, groupe IV : Asie et Pacifique occidental, groupe V : Afrique) qu'il pourrait être pratique d'utiliser comme cadres pour l'organisation d'ateliers régionaux (cependant, il est à noter qu'à la différence des associations régionales de l'OMM, ces groupes ne se réunissent pas formellement).

114. Le groupe de planification pourrait également tirer parti d'autres réunions ne relevant pas de la Décennie, en leur assignant des tâches supplémentaires contribuant aux objectifs cités au début de la présente section.

3.3.5 Autres possibilités de communication

115. Toutes les manifestations où il sera possible de communiquer sur la Décennie seront recensées, et des matériels de communication mis au point par le Secrétariat de la COI à cet effet. Comme indiqué dans le chapitre consacré à la participation, il existe de nombreuses possibilités de communication autres que les forums consacrés à la Décennie. Par exemple :

- la conférence intergouvernementale relative à l'élaboration d'un accord sur la biodiversité des zones situées au-delà de la juridiction nationale⁵ (en 2018 et 2019) ;
- la Conférence « Notre Océan » qui se tiendra en Indonésie en octobre 2018 ;
- la conférence internationale sur l'économie bleue qui sera organisée par le Kenya et le Canada en novembre 2018 ;
- [OceanObs'19](#) (septembre 2019), qui en est à sa phase de planification. Il faudrait se pencher rapidement sur le soutien que la Conférence pourrait apporter à la phase préparatoire ainsi qu'à la Décennie elle-même (sachant qu'OceanObs'29 est déjà en discussion et se tiendra peu avant la fin de la Décennie) ;
- la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'ODD 14 qui se déroulera à Lisbonne au printemps 2020.

116. Un portail en ligne dédié et d'autres moyens de communication (réseaux sociaux pour mobiliser les jeunes générations) seront mis en place pour partager des informations sur tout ce qui concerne la phase préparatoire de la Décennie, de façon à assurer ouverture, transparence et communication efficace et efficiente avec les parties prenantes.

3.4 ÉLABORER UN PLAN DE MOBILISATION DE RESSOURCES (PLAN DE DÉVELOPPEMENT) POUR LA DÉCENNIE

117. Il est manifestement nécessaire d'élaborer un document (inclus dans le plan de mise en œuvre ou distinct) exposant les raisons de participer à la Décennie et d'investir dans celle-ci, ainsi que les retours sur investissement (bénéfices) que la communauté océanographique et les pays, plus généralement, peuvent attendre de cette participation. Il convient, dès le début, de définir clairement les avantages potentiels d'une participation à la Décennie en vue de mobiliser des ressources, notamment financières, humaines et matérielles.

118. Ces contributions ne doivent pas être présentées comme une dépense ou une charge imposée aux États membres et aux autres participants, mais plutôt comme l'occasion de nouer des partenariats bénéfiques à tous.

3.4.1 Plan de développement de la Décennie

119. Le plan de développement doit définir les résultats escomptés et/ou étapes qui permettent de cerner les responsabilités et les activités, et formuler des projections (éventuellement sommaires) des ressources (mobilisation) nécessaires pour planifier et gérer les contributions, le flux des ressources et les dépenses budgétaires. Les résultats escomptés possibles sont examinés plus haut. La présente sous-section parle de « plan de mobilisation de ressources », puisqu'elle n'aborde

⁵ Instrument juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

qu'une partie de ce que doit recouvrir un plan de développement. Toutefois, il est recommandé que le Groupe exécutif de planification se serve de la Feuille de route comme d'un premier canevas de plan de mobilisation de ressources et de développement de la Décennie, lequel décrira les objectifs ainsi que les moyens de les réaliser à l'aide d'activités et de la mobilisation de ressources. Le plan de développement de la Décennie (ou tout autre terme que le Groupe exécutif de planification choisira d'utiliser) coexistera avec le plan de mise en œuvre, son ou ses plans de recherche et son plan de participation et de communication, et tous serviront d'outils pour assurer la mise en œuvre et la gestion réussies et efficaces de l'entreprise Décennie.

3.4.2 Mobilisation de ressources au sein du système des Nations Unies

120. La résolution qui proclame la Décennie stipule que celle-ci doit être mise en œuvre « *dans les structures et la limite des ressources disponibles* ». D'après nous, cela signifie qu'il ne sera pas nécessaire de créer de nouveaux mécanismes financiers intergouvernementaux ou d'affecter de nouvelles ressources intergouvernementales à cette initiative, en particulier des crédits du budget ordinaire des Nations Unies. Par conséquent, la mise en œuvre de la Décennie dépend intrinsèquement de sa capacité de mobiliser des fonds extrabudgétaires ou d'autres types de ressources financières et humaines. Son plan de développement reposera d'ailleurs sur le principe d'autofinancement de ses programmes et projets. Les États membres devront contribuer aux activités et à la mise en œuvre de la Décennie sur la base du volontariat, c'est-à-dire sans contributions obligatoires à verser par le biais des mécanismes financiers du système des Nations Unies.

➤ Ressources requises pour la phase préparatoire

121. Des dépenses sont prévues pour les activités suivantes :

- appuyer les mécanismes de gouvernance, en particulier les travaux et réunions du groupe de planification ;
- soutenir la participation et la consultation de la communauté océanographique, notamment en organisant des ateliers thématiques régionaux et mondiaux ciblés et en participant à des forums et réunions en accord avec la stratégie de la Décennie ;
- appuyer l'élaboration du plan de ressources, du plan scientifique, du plan de développement des capacités, du plan de communication/participation et du plan de mise en œuvre global ;
- soutenir la participation et la consultation au sein du système des Nations Unies, en particulier l'établissement des rapports à l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- appuyer les activités de communication, notamment le site Web, la constitution de réseaux avec des scientifiques et la production de matériels de sensibilisation.

122. Compte tenu du temps requis pour identifier et mobiliser des appuis pour la recherche et les infrastructures (par ex. nouvelles technologies d'observation) et pour le renforcement des capacités, il convient d'engager l'effort de mobilisation dès la phase préparatoire. La note d'information de la COI rédigée lors de l'élaboration de la proposition de décennie préconisait de « [...] soumettre des propositions aux organismes de financement en place, qui seront nombreux à soutenir les activités liées à la Décennie s'ils sont sollicités par des demandes précises ». Il faut entamer ces démarches dès à présent, en s'appuyant sur la présente Feuille de route et sur les avant-projets de plan de mise en œuvre. De même, si l'on recourt à des mécanismes tels que le Forum Belmont pour appuyer certains axes de recherche, il conviendra, pendant la phase préparatoire, de réserver des ressources en vue d'entamer les discussions requises.

123. Il est peu probable que le Groupe exécutif de planification soit capable de mener de telles consultations (bien qu'il ait à les guider et les diriger), et on aurait tort de supposer que la COI peut absorber cette mission dans sa charge de travail déjà trop lourde. Il faudra mobiliser des ressources spécifiques. Dans ce contexte, la Commission devra élargir le cercle de ses contributeurs et donateurs à de nouveaux partenaires susceptibles de vouloir investir dans la Décennie. Il conviendrait par exemple de nouer des partenariats avec le secteur privé, des fonds privés et des fondations.

➤ **Ressources requises pour la Décennie**

124. Les besoins en ressources financières, humaines et matérielles de la Décennie sont de deux types : besoins et dépenses directs et indirects d'administration et de coordination, et appui direct aux activités des projets.

Coordination et administration

125. Pour une entreprise telle que la Décennie ou qu'un programme de recherche majeur, il faut disposer d'un niveau de ressources de base pour la mettre sur pied et la faire fonctionner. Le volume de ces ressources de base est à ajuster selon la portée et la taille de l'entreprise, et sera probablement consacré de façon disproportionnée à la phase de lancement, en attendant que les contributions attendues soient effectivement fournies. Les ressources doivent être mobilisées de manière centrale en vue d'appuyer les fonctions de coordination et d'administration du niveau *Portefeuille* ou *Entreprise* (voir la [figure 2](#), section 3.2 concernant la structure) ainsi que, probablement, certaines fonctions du niveau *Programmes* (par exemple lorsqu'il n'est pas possible ou pratique d'assurer intégralement les ressources nécessaires au programme par une contribution volontaire).

126. De façon générale, les arguments à l'appui de la création de programmes et de projets de la Décennie devront comporter une étude de faisabilité favorable établie selon le modèle exposé plus haut – buts et objectifs précis, résultats escomptés et étapes, bénéfices escomptés au niveau *Programmes/Projets* et au niveau de la Décennie, et plan de ressources. Autant que possible, la coordination et l'administration seront décentralisées et financées au niveau *Programmes/Projets*.

127. Divers types de contributions à la coordination et l'administration sont possibles :

- contributions nationales, régionales ou autres contributions en nature pour accueillir et organiser des réunions scientifiques, ateliers, etc. ;
- contributions nationales, régionales ou autres contributions en nature pour les déplacements et activités liés à des réunions scientifiques, ateliers, etc. ;
- hébergement d'un bureau de projet ou de programme de la Décennie ;
- élargissement des mécanismes d'appui existants (par ex. bureau de programme régional de la COI) afin d'assurer les activités nécessaires d'administration et de coordination de la Décennie ;
- détachement ou mise à disposition de personnel pour appuyer le bureau central ou les bureaux décentralisés ;
- contributions financières directes à un fonds central de la Décennie ou à un fonds similaire attaché à un bureau décentralisé.

128. Ces contributions devront être prévues et confirmées, et non hypothétiques. À cet égard, on peut s'appuyer sur le principe utile selon lequel si les bénéficiaires et les partenaires d'une activité ne souhaitent ou ne peuvent pas financer les dépenses de coordination et d'administration, les conclusions de l'étude de faisabilité seront probablement négatives et l'activité risquée.

129. Enfin, il est bon de rappeler que si la résolution qui proclame la Décennie en confie le rôle de chef de file à la COI, elle invite également d'autres organisations à y participer et à la soutenir. Il est essentiel pour le succès de la Décennie qu'elle suscite une large adhésion. La base de ressources sera donc large, flexible, et pas trop concentrée sur la COI et ses mécanismes déjà en place. Cette stratégie réduira le risque de voir apparaître des points faibles et favorisera une participation et une adhésion larges à la Décennie (voir la sous-section suivante pour en savoir plus sur les mécanismes financiers).

Appui aux activités

130. La fourniture des ressources nécessaires aux activités et projets de la Décennie demandera un effort considérable, bien supérieur à l'effort requis pour assurer la coordination. Comme indiqué précédemment, cet appui sera fourni essentiellement sous forme de contributions volontaires déterminées à l'échelon national : navires de recherche, réseaux de recherche et de mesure continue, formation technique, systèmes de données, projets de recherche financés au niveau national, etc. Ces activités seront le plus souvent approuvées et financées par le biais de mécanismes nationaux, mais peuvent aussi recevoir l'appui de mécanismes de financement régionaux et internationaux, la Décennie pouvant apparaître comme bénéficiaire ou motivation du projet. Cela engendrera des difficultés pour la Décennie, car les structures de gouvernance décrites plus haut devront composer avec de nombreux facteurs extérieurs échappant à leurs influence et contrôle immédiats ; les engagements volontaires seront souvent pris à titre provisoire ou indicatif et seront confirmés lorsque la source de financement, et non la Décennie, l'aura décidé.

131. La Décennie encourage le parrainage de ses programmes/projets par les États membres par le biais d'un appui direct. Idéalement, les projets donnant suite aux plans de la Décennie bénéficieront d'une forte visibilité et/ou d'un degré de priorité élevé au sein des mécanismes de financement nationaux ou régionaux.

3.5 ÉLABORER LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE

132. L'élaboration du plan de mise en œuvre de la Décennie constitue la tâche et le résultat essentiels de la phase préparatoire. L'[annexe 6](#) présente les éléments attendus de ce plan.

ANNEXE 1 : Contexte au sein du système des Nations Unies⁶

La Décennie viendra appuyer et renforcer la base de données scientifiques de plusieurs processus des Nations Unies. Voici quelques exemples.

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS)

Le Conseiller juridique des Nations Unies a bien résumé ce lien dans les observations qu'il a formulées le 25 septembre 2017, lors de la manifestation tenue en marge des consultations informelles sur le projet de résolution relatif aux océans et au droit de la mer :

« Les sciences de la mer et la Convention sont étroitement liées. La Convention définit un cadre pour la recherche scientifique marine, dans sa Partie XIII, ainsi que pour le développement et le transfert des techniques marines, dans sa Partie XIV. Les sciences de la mer jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre de la Convention et la réalisation de ses objectifs, à savoir l'exploitation équitable et efficace des ressources des mers et des océans, la conservation de leurs ressources biologiques, et l'étude, la protection et la préservation du milieu marin. La Décennie pourrait contribuer non seulement à combler certaines des lacunes recensées en matière de connaissances, mais aussi à renforcer par différents moyens la mise en œuvre de la Convention, qui est essentielle à la réalisation de toutes les cibles de l'ODD 14. La Convention fait obligation aux États parties et aux organisations internationales compétentes d'encourager et de faciliter le développement et la conduite de la recherche scientifique marine ainsi que de favoriser la coopération internationale dans ce domaine. Elle exige également qu'ils publient et diffusent des renseignements concernant les principaux programmes envisagés et leurs objectifs, ainsi que les connaissances tirées de la recherche scientifique marine. La Convention stipule en outre que tous les États parties coopèrent, dans la mesure de leurs capacités, en vue de favoriser activement le développement et le transfert des sciences et techniques de la mer selon des modalités et à des conditions justes et raisonnables afin d'aider les pays en développement. Une décennie des Nations Unies contribuerait à la mise en œuvre de ces obligations en stimulant la coopération internationale et l'échange des connaissances dans le domaine de la recherche scientifique marine. En aidant à comprendre l'impact des facteurs de stress cumulatifs et en encourageant une recherche interdisciplinaire, elle pourrait aussi concourir à l'élaboration d'une approche intégrée de la gestion des activités liées aux océans. Elle permettrait en outre d'améliorer encore la capacité des États, notamment des pays en développement (en particulier les PEID et les PMA), à acquérir les connaissances nécessaires pour gérer de manière durable les activités menées par l'homme dans les espaces marins, ainsi qu'à tirer parti des avantages du développement durable et effectif des ressources marines et des utilisations des océans. »

Programme 2030 et Objectif de développement durable 14

Atteindre les cibles visées par l'objectif de développement durable 14 de « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » nécessite de nouvelles solutions fondées sur des données scientifiques qui devront être systématiquement traduites en politiques et décisions éclairées. La Décennie pour les sciences océaniques au service du développement durable appuiera directement la réalisation de la cible 14.a, qui appelle à « approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés ». La cible 14.a est transversale et sert de base à d'autres cibles de l'ODD 14, notamment celles portant sur la pollution marine, l'acidification des océans, la gestion écosystémique, la gestion des pêches, les aires marines

⁶ Cette annexe est largement inspirée de la note d'information présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 72^e session, bien que des modifications aient été apportées pour l'intégrer à la présente Feuille de route.

protégées ou l'économie bleue. Plusieurs ODD autres que l'ODD 14 pourraient profiter de l'amélioration des connaissances relatives aux océans, en raison de leur incidence sur des objectifs mondiaux tels que la sécurité alimentaire (ODD 2), la lutte contre le changement climatique (ODD 13), les possibilités d'apprentissage (ODD 4), l'égalité des sexes (ODD 5), la croissance économique durable (ODD 8) ou encore la santé humaine (ODD 3).

La proposition de décennie a été enregistrée en tant qu'engagement volontaire de la COI en faveur de la Conférence des Nations Unies sur les océans (#OceanAction15527). Sur les 1 400 engagements liés aux ODD enregistrés par les parties prenantes internationales, environ 500 concernent des initiatives visant à faire progresser la réalisation de la cible 14.a relative aux connaissances en sciences de la mer. Cela témoigne de la priorité qu'accordent les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les ONG, entre autres, à la nécessité d'intensifier la collaboration scientifique en vue de développer les connaissances. La Décennie pourrait tirer parti de ces engagements et fournir un cadre pour promouvoir la recherche et le renforcement des capacités de façon plus concertée et coordonnée. Après 2020, elle pourrait contribuer à l'examen régulier des ODD mené dans le cadre du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable ainsi que du Rapport mondial sur le développement durable, publié tous les quatre ans.

Évaluation mondiale des océans au titre du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques des Nations Unies pour l'analyse et l'évaluation de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (Mécanisme régulier)

La COI s'emploie activement à fournir un appui scientifique et technique au Mécanisme des Nations Unies et à son groupe d'experts, dans le cadre des dispositions de la résolution 71/257 de l'Assemblée générale de l'ONU, qui invite notamment la COI et d'autres organismes des Nations Unies à « contribuer à la mise en œuvre du deuxième cycle du Mécanisme au titre des activités suivantes : action de sensibilisation, désignation d'experts appelés à figurer sur la liste, appui technique et scientifique au Bureau et au Groupe d'experts, organisation d'ateliers et de rencontres à l'intention des équipes de rédaction, renforcement des capacités et étude préalable à la réalisation des évaluations du deuxième cycle ».

La première évaluation mondiale intégrée des océans, publiée en 2016, recense de nombreuses lacunes en matière de connaissances scientifiques et aboutit à la conclusion suivante : « il existe d'importantes disparités mondiales sur le plan des capacités qui permettent de mener la recherche scientifique marine nécessaire à la bonne gestion des activités humaines susceptibles d'avoir un impact sur le milieu marin. Or, les chapitres précédents de l'Évaluation montrent que ces disparités limitent la gestion de l'impact des activités humaines. Des capacités de recherche scientifique marine existent cependant dans la plupart des régions du monde [...] ».

Plusieurs lacunes ont été mises en évidence par cette première évaluation mondiale des océans, en particulier dans les domaines suivants : structure physique de l'océan, circulation océanique et notamment température de la mer (en surface comme en profondeur), élévation du niveau de la mer, répartition de la salinité, absorption du dioxyde de carbone, répartition et cycle des nutriments, biote de l'océan, et interactions entre l'homme et l'océan. Le premier objectif provisoire de la Décennie concerne les facteurs de stress multiples, et fait directement écho à cette conclusion essentielle de la première évaluation.

Les conclusions de cette évaluation seront très utiles pour guider la définition des questions et thèmes scientifiques qui sous-tendront la Décennie. Il conviendra de les réexaminer lors de l'élaboration de son plan de mise en œuvre.

Le deuxième cycle de l'Évaluation mondiale des océans a commencé en 2016 et devrait s'achever en 2020. On s'attend à mettre au jour de nouvelles lacunes en matière de connaissances, qui figureront parmi les résultats d'évaluation. Ces résultats devront ensuite être pris en compte dans le processus de planification de la Décennie. Une collaboration étroite sera menée avec le Groupe

d'experts du Mécanisme régulier pour s'assurer que les résultats d'évaluation sont intégrés dans la planification de la Décennie.


















Il faut considérer les activités qui seront mises en place dans le cadre de la Décennie comme venant compléter le Mécanisme et y contribuer. La Décennie ne sera pas assortie d'un objectif d'évaluation en tant que tel, mais fournira un cadre coordonné pour définir des questions scientifiques, mener des recherches en collaboration, recueillir et diffuser des données et renforcer les capacités techniques, toutes ces tâches étant fondamentales pour conduire de solides évaluations intégrées du milieu marin.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Le rapport spécial sur les océans et la cryosphère dans le contexte du changement climatique, établi dans le cadre du sixième cycle d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), sera achevé en 2019 et contribuera à l'évaluation des lacunes quant aux connaissances sur la multiproblématique océan-climat, qui sera abordée au titre de la Décennie.

ANNEXE 2 : Relier les objectifs de la Décennie au Programme 2030

Le tableau ci-après donne un aperçu de la contribution des objectifs préliminaires de la Décennie à la réalisation des ODD et des cibles qui leurs sont assorties.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES/ODD																		
		ODD 1	ODD 2	ODD 3	ODD 4	ODD 5	ODD 6	ODD 7	ODD 8	ODD 9	ODD 10	ODD 11	ODD 12	ODD 13	ODD 14	ODD 15	ODD 16	ODD 17
Objectifs stratégiques préliminaires de la Décennie	1. Connaissance du système océanique		2.4		4.7		6.5		8.4				12.2		14.1 14.2 14.3 14.5 14.7 14.a 14.c	15.5		
	2. Données pour la gestion écosystémique et l'économie bleue	1.5	2.4	3.9 3.d								11.b		13.1 13.3				
	3. Aléas liés aux océans	1.5	2.4	3.d								11.b		13.1 13.2 13.3 13.b	14.2 14.3			
	4. Coopération en matière d'observations, de données et autres infrastructures								9.5					13.3	14.3 14.5 14.a			
	5. Capacités et formation scientifiques et techniques	1.5		3.9 3.d	4.7 4.b	5.5	6.5		8.4	9.5		11.b	12.2 12.8 12.a	13.1 13.2 13.3 13.b	14.1 14.2 14.3 14.5 14.7 14.a 14.c	15.5		17.6 17.9 17.16
	6. Amélioration de la coopération, de la coordination et de la communication	1.5		3.d	4.7 4.b	5.b	6.5			9.b		11.b	12.8 12.a	13.1 13.2 13.3 13.b	14.1 14.2 14.3 14.5 14.7 14.a 14.c			17.6 17.7 17.16 17.18

ANNEXE 3 : Exemples d'actions et de bénéfices escomptés

Cette annexe présente des exemples d'actions et les bénéfices qui leur sont associés pour chacun des objectifs mentionnés ci-dessus ; ils doivent être considérés comme un avant-projet qui fera l'objet d'autres consultations et améliorations tout au long de la phase préparatoire. Ils constituent un élément important de la stratégie dans la mesure où ils fournissent des exemples concrets de moyens d'atteindre les buts et les objectifs. Le plan de mise en œuvre apportera des précisions supplémentaires.

Objectif I Connaissance du système océanique

L'objectif est volontairement large et couvre les deux objectifs primordiaux de la Décennie.

Le Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique, établi dans le cadre du 6^e cycle d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (attendu en 2019) et le deuxième cycle de l'Évaluation mondiale des océans qui a été lancé en 2016 et qui devrait s'achever en 2020, éclaireront la planification des activités menées au titre de cet objectif.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Action I(a)* Poursuivre et accélérer l'élaboration d'un programme coordonné de recherche sur l'acidification de l'océan.
- Action I(b)* Réaliser un séquençage complet de l'ADN environnemental en milieu marin.
- Action I(c)* Mettre en place un petit groupe d'experts pour consolider les besoins en matière de sciences océaniques découlant notamment du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques, du Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère, de l'initiative Future Earth et du SCOR et du PMRC.
- Action I(d)* Recueillir des données sur l'impact potentiel des changements environnementaux et climatiques sur les industries maritimes existantes et émergentes, en particulier pour les PMA et les PEID.
- Action I(e)* Mettre en œuvre un programme intégré de recherche mondiale et régionale sur les effets du changement climatique, notamment les risques pour la santé des océans et les écosystèmes et les services qu'ils rendent, ainsi que sur l'adaptation.
- Action I(f)* Lancer une initiative visant à renforcer considérablement l'utilisation des connaissances océanographiques au niveau de l'interface science-politiques, à l'échelle mondiale, régionale et nationale.
- Action I(g)* Réaliser une cartographie des fonds marins, des zones de subduction et des événements hydrothermaux.

BÉNÉFICES

- Recherche océanographique et évolutions technologiques guidées par les besoins identifiés en matière de développement durable et appuyées par les gouvernements et le secteur privé, la société civile et le grand public.
- Démarche systématique d'établissement des priorités dans la réalisation des objectifs politiques de haut niveau.

- Maintien de la pertinence et de la dynamique en faveur des objectifs primordiaux de la Décennie.
- Base scientifique solide pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions en réponse aux modifications du milieu marin et aux changements climatiques.
- Base scientifique pour l'élaboration de stratégies d'adaptation.
- Cartographie complète des conditions et des ressources océaniques, de la bathymétrie, des zones de subduction et des événements hydrothermaux.
- ...

Objectif II Données pour la gestion écosystémique et l'économie bleue

Cet objectif vise à mettre au point une base de données complète (données et connaissances) à l'appui d'une approche adaptative interdisciplinaire pour la gestion écosystémique. Les cibles portent sur la gestion des zones côtières, les stratégies d'adaptation pour les zones côtières, les contributions à la CCNUCC déterminées au niveau national, la gestion et la réglementation de la pêche et la création de zones marines protégées. L'accent sera également placé sur les aspects socioéconomiques de l'utilisation durable des océans et sur la recherche socioéconomique.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Action II(a) Mettre en œuvre un programme mondial de recherche sur le bien-être des océans, notamment sur les effets cumulatifs des facteurs de stress tels que les sources de pollution terrestres et les charges d'éléments nutritifs anormales, l'anoxie, les plastiques, le changement climatique, la pêche, le bruit sous-marin, les substances nocives, etc.
- Action II(b) Bâtir un programme de recherche coordonné sur la productivité et la biodiversité des océans.
- Action II(c) Répondre aux besoins scientifiques découlant du Rapport spécial du GIEC et de l'Évaluation mondiale des océans.
- Action II(d) Mettre en place un réseau mondial de flotteurs-profileurs biogéochimiques, permettant d'échanger librement l'ensemble des données au sein de la communauté océanographique.
- Action II(e) Étendre les services environnementaux marins (physiques, biogéochimiques, écosystémiques), notamment pour les données satellite et les autres données océaniques, afin qu'ils soient accessibles à toutes les communautés concernées à des fins de gestion.
- Action II(f) Produits scientifiques ciblés à l'appui des activités des secteurs maritimes.

...

BÉNÉFICES

- Amélioration de la gestion des écosystèmes fondée sur des données probantes en général et, en particulier, renforcement considérable des capacités dans les PMA et les PEID.
- Données scientifiques pour améliorer le fonctionnement des océans.

- Programme de recherche intégré déployé à l'échelle mondiale à l'appui de toutes les formes de gestion des océans.
- Investissements fondés sur la science en faveur d'une économie durable des océans.
- Amélioration sensible de l'utilisation des données et des produits aux fins de la gestion des mers et des océans.
- ...

Objectif III Préparation et réponse aux aléas liés aux océans et mitigation de ceux-ci

Le monde en développement et les petites économies sont particulièrement exposés aux aléas liés aux océans et disposent actuellement de moyens limités pour réduire les vulnérabilités et renforcer la prévention.

Les sciences océaniques, au travers d'un programme de recherche accéléré à l'appui des systèmes d'alerte rapide multirisques, accompagné de mesures visant à améliorer la préparation et la sensibilisation des communautés, peuvent réduire les risques découlant des aléas liés aux océans auxquels font face les communautés côtières et les populations qui tirent leurs moyens de subsistance de la mer.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Action III(a) Améliorer de façon substantielle les alertes (délais et spécificité spatiale) aux risques côtiers découlant des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les ondes de tempête et les vagues de vent extrêmes.
- Action III(b) Renforcer les capacités de prévision des tsunamis dangereux, notamment ceux provenant des couches de fond instables (grâce à une meilleure cartographie des risques potentiels).
- Action III(c) Accélérer et améliorer la recherche sur la détection avancée des aléas et des risques liés aux océans, en mettant l'accent sur les communautés côtières.
- Action III(d) Relever le Grand défi du PMRC sur le thème « Variations régionales de l'élévation du niveau de la mer et incidences sur les zones côtières ».

...

BÉNÉFICES

- Vies sauvées, réduction des risques et amélioration de la sûreté, de la sécurité et de la prospérité.
- Décisions éclairées en matière de gestion et d'aménagement des zones côtières.
- Communautés côtières résilientes à diverses catastrophes liées aux océans.
- ...

Objectif IV Coopération en matière d'observations, de données et autres infrastructures

Dans le contexte de la Décennie, les infrastructures océaniques désignent les structures et les installations physiques et organisationnelles de base qui sont nécessaires pour soutenir les sciences océaniques en vue de la mise en valeur durable des océans et du maintien de leur bon fonctionnement et de leur bien-être ; les infrastructures appuient les sciences océaniques, leur application dans les systèmes dépendants, ainsi que leur utilisation pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions.

Les infrastructures océaniques incluent les réseaux d'observation (continue et de recherche, *in situ* et à distance), les systèmes de données (pour l'échange d'informations en temps réel et en mode différé de qualité supérieure), les modèles océaniques (par exemple les modèles couplés océan-glaces de mer-vagues), les systèmes de production (tels que les systèmes opérationnels d'assimilation de données et de modèles de prévision), les réseaux de communication (pour l'échange effectif et efficace d'informations), la fourniture de services (par exemple les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis), ainsi que les réseaux et les mécanismes qui facilitent la coopération et la coordination dans le domaine des sciences océaniques et leur application.

La plupart de ces infrastructures sont mises au point et testées durant une phase de recherche avant d'être déployées de manière permanente.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Action IV(a) Mettre en place un réseau mondial de flotteurs-profileurs biogéochimiques, permettant d'échanger librement l'ensemble des données au sein de la communauté océanographique.
- Action IV(b) Achever le déploiement initial d'un Système d'observation en mer profonde, ce qui inclut le soutien à la conservation et à l'utilisation durable des systèmes biologiques marins ne relevant pas de la juridiction nationale, ainsi que la cartographie de la bathymétrie et des communautés benthiques, notamment autour des zones de subduction et des événements hydrothermaux.
- Action IV(c) Mettre en œuvre un projet pilote régional sur les courants de démarcation occidentaux aux basses latitudes et les systèmes biogéochimiques et biologiques associés, dirigé par la communauté de l'océan Pacifique occidental.
- Action IV(d) Étendre les services environnementaux marins, notamment pour les données satellite et les autres données océaniques, afin que toutes les communautés concernées puissent y avoir accès et les utiliser.
- Action IV(e) Créer un groupe d'experts de haut niveau pour guider la mise en place d'infrastructures de modélisation et d'assimilation des données couvrant l'ensemble des disciplines des sciences océaniques.

...

BÉNÉFICES

- Début d'une nouvelle ère de l'océanographie biogéochimique, avec une couverture mondiale par des satellites d'observation de la couleur des océans et BGC-Argo, appuyée par des instruments de mesure systématique à bord de navires et d'autres instruments autonomes.

- Avancée majeure dans le domaine des observations continues et rentables en mer profonde, englobant toutes les variables pertinentes et fournissant un appui direct aux discussions et négociations sur la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale.
- Nouveaux acteurs majeurs intégrés dans la maintenance des infrastructures essentielles.
- Adoption et utilisation élargies des données océanographiques et des informations dérivées.
- Développement d'infrastructures océaniques et de conseils d'experts axés sur l'océan, en collaboration avec d'autres groupes, le cas échéant.

Objectif V Capacités et formation scientifiques et techniques

Cet objectif vise à améliorer sensiblement la base de connaissances scientifiques et le transfert des techniques marines vers les régions et les groupes qui disposent actuellement de capacités et de moyens limités, en particulier les PEID et les PMA. Cette stratégie permettra d'élargir considérablement les opportunités et l'accès équitable aux bénéfices économiques découlant des ressources et des techniques marines.

L'objectif tend également à renforcer l'initiation, la formation et l'information sur l'océan et ses mers, notamment dans les écoles et auprès des usagers de l'océan ainsi que des responsables politiques et des décideurs.

Pour atteindre les objectifs du Programme 2030 et respecter les accords tels que les Orientations de Samoa pour les PEID, une approche de statu quo sera inadaptée.

Tout comme les contributions à la CCNUCC déterminées au niveau national créent une boucle d'interaction constructive entre la prise de décisions sur l'adaptation au changement climatique aux niveaux national et international, la Décennie pour les sciences océaniques devra encourager et articuler les contributions déterminées au niveau national au Programme 2030 et aux autres accords de haut niveau concernant l'océan. Par ailleurs, dans la mesure où ces contributions sont de nature scientifique et/ou technique, et qu'elles appliquent la science, elles pourraient être rassemblées sous la bannière de la Décennie pour les sciences océaniques à titre de contributions déterminées au niveau national au développement durable (sous toutes ses formes dans le cadre de la Décennie). La priorité serait accordée au transfert des techniques marines et aux autres formes de développement des capacités.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Action V(a) Renforcer et diriger les activités de développement des capacités liées au transfert des techniques, notamment des nouvelles technologies, et mener des observations continues ainsi que des formations par la recherche connexes.
- Action V(b) Élargir la communauté pour les systèmes d'observations et de données océanographiques dans le monde en développement.
- Action V(c) Faciliter et coordonner la mise en place d'un mécanisme de contributions déterminées au niveau national pour les sciences océaniques au service du développement durable afin de créer une boucle d'interaction constructive entre la prise de décisions aux niveaux national et international en faveur du développement durable des océans.

- Action V(d) Consolider les communautés océanographiques par la communication, le dialogue et les échanges réguliers entre les gouvernements et leurs organismes, les autres usagers du milieu marin et de ses ressources, le public et les différentes communautés scientifiques, par exemple les sciences naturelles, les sciences sociales, l'économie et la santé humaine.
- Action V(e) Créer un portail d'information adapté au nouveau rôle des sciences dans la communication et l'utilisation des résultats scientifiques, fournissant et actualisant régulièrement des informations sur l'état de l'océan à l'intention de tous les acteurs concernés, et soutenant ainsi le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques des Nations Unies et son Évaluation mondiale des océans, grâce aux nouvelles technologies de communication et d'assimilation de données.

...

BÉNÉFICES

- Accélération du transfert des techniques marines et de la diffusion des connaissances océanographiques, en particulier pour les PEID et les PMA.
- Les contributions déterminées au niveau national offrent un mécanisme qui permet de refléter l'ambition de chaque pays pour le développement durable des océans, en tenant compte de leur situation et de leurs capacités.
- Implication plus directe du monde en développement dans les observations de l'océan.
- ...

Objectif VI Amélioration de la coopération, de la coordination et de la communication

Cet objectif vise à améliorer la coopération, la coordination et la communication, notamment dans le domaine de la recherche et des observations océanographiques, grâce au transfert plus rapide et plus efficace des connaissances nouvelles et existantes aux responsables des politiques et aux décideurs. Une importance considérable sera accordée aux infrastructures (réseaux et modèles d'observation), ainsi qu'aux systèmes de données qui mettent ces informations à la disposition de toutes les parties prenantes.

EXEMPLES D'ACTIONS

- Action VI(a) Nouer un partenariat entre des institutions et des organismes ayant la même vision et œuvrant aux niveaux national, régional et international, avec une coopération et une coordination solides, à la fois au sein et en dehors du système des Nations Unies.
- Action VI(b) Mettre en place un Groupe de référence pour la Décennie pour les sciences océaniques afin de fournir des commentaires et des conseils sur les progrès accomplis.
- Action VI(c) Renforcer les liens entre la science, les observations continues de l'océan et les services océaniques et les gouvernements, la gestion avec les institutions associées, les décideurs et l'interface science-politiques, et le grand public.

- Action VI(d) Consolider les communautés océanographiques par la communication, le dialogue et les échanges réguliers entre les gouvernements et leurs organismes, les autres usagers du milieu marin et de ses ressources, le public et les différentes communautés scientifiques, par exemple les sciences naturelles, les sciences sociales, l'économie et la santé humaine.
- Action VI(e) Améliorer et transformer les mécanismes nationaux et la coordination des activités nationales en faveur du développement durable.
- Action VI(f) Développer une nouvelle génération de technologies d'observation de l'océan et de ses mers résultant des efforts déployés par les pays technologiquement avancés et les pays en développement intégrés dans le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) en matière d'observations continues, afin d'inclure des paramètres davantage liés à la biochimie, à la biologie, à la biodiversité et aux écosystèmes, à l'appui de la gestion écosystémique.
- Action VI(g) Utiliser la nouvelle génération d'instruments de modélisation couplée comparés pour la prévision des conditions océaniques, notamment les paramètres biologiques et biochimiques tels que l'oxygène et le pH, en allant au-delà des capacités existantes pour décrire l'état physique de l'océan.

BÉNÉFICES

- Fourniture d'une base pour la Décennie impliquant l'ensemble de la communauté océanographique.
- Une nouvelle base pour des mécanismes nationaux plus solides et plus efficaces.
- Maintien de la pertinence et de la dynamique en faveur des objectifs primordiaux de la Décennie.
- ...

ANNEXE 4 : Forum des parties prenantes

1. But

L'élaboration globale du plan de mise en œuvre de la Décennie sera appuyée par deux mécanismes interdépendants, à savoir un groupe exécutif de planification (GEP) composé d'experts désignés et un forum des parties prenantes composé de membres institutionnels représentant divers groupes d'intérêt. Le GEP fera office d'organe consultatif spécialisé auprès des organes directeurs de la COI, afin d'appuyer l'élaboration du plan de mise en œuvre et l'exécution d'autres activités nécessaires à l'organisation de la Décennie.

Le forum des parties prenantes est destiné à servir d'instance consultative auprès des organes directeurs de la COI et à faire participer un large éventail d'acteurs, et contribuera en outre aux travaux du GEP grâce aux compétences, connaissances, données et informations de ses membres ainsi qu'à leur expérience en matière de renforcement des capacités.

2. Principes pour l'établissement du forum des parties prenantes

Un forum des parties prenantes composé de membres institutionnels sera créé à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, suivi d'une invitation du Secrétaire exécutif de la COI. Il devrait inclure des représentants d'organismes du système des Nations Unies et non onusiens, d'ONG, d'organisations consacrées à la science, de donateurs/fondations et du secteur industriel. Le forum sera à composition non limitée. Il devrait se réunir à deux reprises pendant la phase préparatoire et travailler par voie électronique.

Des représentants du GEP seront invités aux réunions du forum des parties prenantes afin de communiquer des informations, d'échanger et de recevoir des contributions concernant les éléments du plan de mise en œuvre. Le forum contribuera à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Décennie et en sera également l'un des utilisateurs finaux. Il sera composé de représentants d'institutions intéressées par la viabilité des océans.

Les membres du forum des parties prenantes pourront par exemple :

- (1) contribuer aux activités de la phase préparatoire en partageant leurs réalisations, compétences, connaissances et données ainsi que leur expérience en matière de renforcement des capacités ;
- (2) utiliser les résultats de la Décennie ou en bénéficier ;
- (3) encourager et appuyer la participation des scientifiques et des détenteurs de savoirs aux travaux préparatoires de la Décennie ;
- (4) échanger avec les représentants du Groupe exécutif de planification afin de contribuer à la conception du plan de mise en œuvre.

Les membres du forum pourraient être regroupés en cinq catégories :

- Groupe 1 : Sciences et technologies océaniques (organisations, associations et réseaux nationaux, régionaux et internationaux).
- Groupe 2 : Politiques relatives à l'océan et développement durable (institutions chargées de définir les politiques relatives à l'océan aux niveaux national, régional et international, représentants d'organismes des Nations Unies).
- Groupe 3 : Entreprises et secteur industriel.
- Groupe 4 : Société civile et ONG.
- Groupe 5 : Donateurs et fondations.

Réunions/calendrier

Deux réunions physiques seront organisées immédiatement après les réunions mondiales prévues dans la phase préparatoire. Des acteurs individuels pourront également participer aux ateliers régionaux.

ANNEXE 5 : Groupe de planification intérimaire (GPI)

1. Composition du Groupe de planification intérimaire

Les membres du Groupe de planification intérimaire ont été choisis par le Président de la COI en raison de leur implication personnelle et de leurs compétences dans le domaine des sciences océaniques et du développement durable, et pour leur participation à des processus et mécanismes de coordination intergouvernementaux ainsi qu'à l'interface science-politiques. Ils agissent à titre personnel.

Les membres du Groupe de planification intérimaire sont :

- Craig McLean (NOAA, États-Unis) ;
- Martin Visbeck (GEOMAR et Future Earth);
- Sue Barrell (Bureau de météorologie, Australie) ;
- Sigi Gruber (Chef de l'Unité des ressources marines, Direction générale de la recherche et de l'innovation, Commission européenne) ;
- Kristina Gjerde (UICN) ;
- Julius Francis (Association des sciences de la mer de l'océan Indien occidental) ;
- représentants de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS) du Bureau des affaires juridiques de l'ONU (point focal de l'ONU-Océans).

2. Rôle du Groupe de planification intérimaire

Les activités du Groupe de planification intérimaire seront les suivantes :

- élaborer une circulaire/première communication sur la situation et les étapes suivantes, en incluant les principales parties prenantes extérieures à la COI. Il est à noter que dans cette communication, la Décennie sollicitera des orientations préliminaires sur des activités et engagements possibles, et qu'une page Web sera créée pour fournir des informations et des commentaires. La communication mettra l'accent sur la transparence ;
- définir un premier plan de participation pour la phase préparatoire ;
- instaurer des mécanismes relatifs aux manifestations d'intérêt pour l'organisation de manifestations majeures de la phase préparatoire (réunion d'un comité préparatoire, ateliers régionaux, etc.) ;
- étudier et, le cas échéant, mettre en place une procédure pour la désignation des membres du groupe de planification. Comme indiqué plus haut, l'appel à candidatures sera ouvert, mais dépendra de la décision définitive que prendra le Conseil exécutif à sa 51^e session. Il convient de tirer parti des canaux de coopération existants avec les États membres et le système des Nations Unies ainsi qu'avec les organismes partenaires pour rechercher des candidats potentiels ;
- dans le cadre d'ateliers, développer des propositions de structure financière, par exemple des rubriques budgétaires dédiées (fonds-en-dépôt) au sein de la COI et des principaux partenaires (la diversité étant un atout), mais aussi envisager de constituer une entité juridique distincte pour collaborer avec d'autres mécanismes ;
- entamer la rédaction des principes de la Décennie.

3. Réunions du Groupe de planification intérimaire

Le Groupe de planification intérimaire se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par mois, par Skype.

ANNEXE 6 : Éléments du plan de mise en œuvre

Cette annexe donne un aperçu des éléments attendus du plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, qui ont pour la plupart été abordés dans les sections précédentes. Ils sont présentés sous forme de sommaire commenté du plan de mise en œuvre. En attendant d'établir clairement la nécessité que ce plan soit approuvé (examiné) par l'Assemblée générale de l'ONU, il conviendra peut-être d'apporter des précisions sur le contexte au sein du système des Nations Unies.

Ces éléments attendus sont pour beaucoup des composantes plus ou moins habituelles des plans de mise en œuvre :

- quels sont la raison d'être, la logique globale et les objectifs de la Décennie, et les bénéfices essentiels de sa mise en œuvre ?
- quels seront les activités et accomplissements de la Décennie en termes d'actions, de réalisations et de résultats ? Il s'agit d'une initiative ambitieuse et transformatrice, qui se situe dans la perspective du Programme 2030 ;
- comment les participants s'acquitteront-ils de la planification, de la programmation, de la mobilisation de ressources et des diverses tâches nécessaires pour atteindre les buts et objectifs de la Décennie ?
- où et quand les activités se dérouleront-elles ? Ces deux points seront au départ définis largement : échelle mondiale, régionale ou locale/nationale ; avant la Décennie, au début, au milieu, à la fin ou tout au long de l'initiative ;
- qui seront les responsables, du plus haut niveau de gouvernance aux contributions aux projets ?

Le plan de mise en œuvre doit établir des garde-fous pour la phase d'exécution et fournir des moyens systématiques de faire face aux difficultés et de gérer les risques. Il doit aussi donner des indications sur les différentes étapes et sur l'établissement de rapports pour chaque projet et pour l'initiative dans son ensemble, ainsi que sur les modalités du suivi des progrès et des bénéfices qui sera assuré tout au long de l'initiative.

1. Introduction

Cette partie du plan de mise en œuvre portera dans une large mesure sur les mêmes aspects que la section « Introduction » de la présente Feuille de route. Elle devra peut-être donner plus de précisions sur le contexte au sein de la COI (par ex. lien avec l'axe d'action 3 et les résultats escomptés adoptés par l'Assemblée générale de la COI à sa 30^e session) et du système des Nations Unies (par ex. certaines des informations figurant à l'annexe 1 de ce document).

L'introduction doit éclairer le lecteur au sujet des documents et décisions qui sous-tendent l'élaboration du plan et lui donner un aperçu détaillé des éléments qui sont abordés ou non dans le plan. Elle doit expliquer quelles sont les implications de la proclamation de la Décennie par les Nations Unies, définir le terme « sciences océaniques » et ce qu'il signifie en termes de portée, et aborder la dimension du développement durable (produire de nouvelles connaissances scientifiques à l'appui du développement durable).

Enfin, l'introduction doit décrire la structure générale du plan et citer tout autre document utile.

2. Objectifs primordiaux et stratégiques

Cette partie sera établie sur le modèle de la section « [Approche stratégique de la Décennie](#) » de la présente Feuille de route, en l'actualisant à la lumière des consultations qui se tiendront pendant la

phase préparatoire. Les objectifs primordiaux et stratégiques devront rester axés sur le changement/la transformation et éviter de décrire les activités en cours, quelle que soit leur utilité.

Il importe aussi de ne pas perdre de vue que la stratégie guide les priorités, ou, autrement dit, garantit l'adoption d'une approche équilibrée du changement mettant l'accent sur les aspects pertinents pour aboutir à la transformation souhaitée. Les opérations particulières, activités courantes et initiatives régionales ne figureront pas parmi les objectifs. Il faudra également éviter les listes.

Les actions et bénéfiques pourront être mondiaux, régionaux ou nationaux, et être en lien avec des mécanismes existants qui joueront un rôle important pour opérer ce changement. Ces informations figureront pour la plupart dans les plans spécifiques présentés plus loin.

3. Structure et organisation

Dans la présente Feuille de route, nous recommandons une certaine structure pour la Décennie, tout en admettant qu'il n'existe pas de modèle unique à privilégier. Nous tentons ici de trouver un équilibre entre l'immixtion d'un processus intergouvernemental dans les méthodes et processus de la Décennie et l'intérêt scientifique. Il est toutefois possible de choisir un autre point de vue, sachant qu'il appartiendra au groupe de planification de formuler une recommandation sur la structure à adopter.

4. Plan scientifique

Pour les besoins du présent document, nous envisageons un plan scientifique unique qui couvrira les trois premiers objectifs et comportera à son tour plusieurs projets de recherche et/ou d'infrastructures, lesquels seront assortis d'un plan conçu selon la même structure que celle du plan de mise en œuvre lui-même. Les objectifs, activités et bénéfiques des plans des projets de recherche peuvent s'appuyer sur ces grandes lignes, au besoin, tout en précisant certains aspects, comme exposé ci-dessous. Le plan scientifique expliquera comment s'agencent les différents éléments pour aboutir à un programme de recherche équilibré, cohérent et synergique de la Décennie.

D'après la liste qui figure au début de la présente section, chaque plan de projet de recherche du plan scientifique doit aborder les points suivants :

- Quels sont la raison d'être, la logique globale et les objectifs du projet, ses liens avec les buts/objectifs de la Décennie et ses bénéfiques escomptés (par ex. à l'égard des Objectifs de développement durable) ?
- Quels seront les activités et accomplissements du projet en termes d'actions, de réalisations et de résultats ? On peut répondre à cette question par le biais de sous-projets de recherche. La Décennie est une initiative ambitieuse et transformatrice qui se situe dans la perspective du Programme 2030, et de nombreux projets devraient être calqués sur ce modèle. On peut s'attendre à ce que quelques projets de recherche seulement et un programme de recherche unique soient mis sur pied. Cette partie prendra souvent la forme d'une série de questions scientifiques à traiter.
- Comment les participants s'acquitteront-ils de la planification, de la programmation, de la mobilisation de ressources et des diverses tâches nécessaires (exécution du projet) pour atteindre les buts et objectifs du projet, et quels mécanismes de gouvernance seront mis en place ? Si la Décennie adopte une structure semblable à celle présentée dans la figure 2, les projets devraient largement s'inspirer de ce modèle (sauf si le projet en question existe déjà sous une autre forme adaptée).
- Où et quand les activités se dérouleront-elles ? Ces deux points seront au départ définis largement : échelle mondiale, régionale ou locale/nationale ; avant la Décennie, au début, au milieu, à la fin ou tout au long de l'initiative, qui seront les responsables, du niveau de la gouvernance du projet aux contributions à des projets particuliers ?

Tous les niveaux de la structure de gouvernance devraient être responsables de la gestion des risques et des problèmes à leur niveau. Les facteurs extérieurs échappant au contrôle des programmes feront l'objet d'une surveillance.

Le plan scientifique sera établi et affiné à la lumière des différentes consultations de la communauté scientifique qui se tiendront en 2018-2019 (voir ci-dessus la section « [Faire participer et consulter les milieux intéressés et communiquer sur la Décennie](#) »). Chaque plan de projet de recherche résumera les résultats des activités de recherche menées dans le cadre du projet en question et rendra compte des progrès accomplis au programme dont il relève.

De la même façon que le plan de mise en œuvre ne contiendra pas tous les détails, le plan scientifique qui y sera intégré donnera une vue d'ensemble et ne décrira pas de façon approfondie les différents projets. Un plan de recherche détaillé sera toutefois élaboré pour chaque projet.

En outre, cette partie du plan de mise en œuvre sera probablement évolutive. Les programmes/projets de travail seront ajustés à mesure que les engagements seront pris ou retirés et que de nouvelles idées se feront jour, ou lorsque les résultats obtenus exigeront un changement de cap. Ces modifications seront généralement documentées et gérées au niveau *Programmes*, sauf si elles nécessitent d'adapter la Décennie elle-même.

5. Plan de développement des capacités

L'objectif V et le domaine prioritaire de R&D 7 (voir la section 2) sont tous deux axés sur le développement des capacités et fournissent de nombreux éléments nécessaires à cet élément du plan de mise en œuvre. Le passage de la section « [Phase préparatoire](#) » relatif à la participation est également pertinent.

Le but est d'améliorer considérablement la base de connaissances scientifiques, le transfert de techniques marines et l'éducation dans les régions et pour les groupes aux capacités actuellement limitées, en particulier les PEID et les PMA. Le plan contiendra des détails sur la stratégie et les mesures requises pour améliorer les possibilités de façon significative et offrir un accès équitable aux avantages économiques découlant de l'utilisation des ressources et techniques marines, y compris dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale.

Le plan de développement des capacités adopte une perspective à plus long terme, afin d'améliorer le transfert des connaissances scientifiques à des segments plus larges de la société ainsi qu'aux gouvernements régionaux/nationaux, et d'offrir des possibilités en matière d'éducation et de renforcement des capacités aux jeunes scientifiques.

Le plan de développement des capacités de la Décennie sera mis en harmonie avec le Plan stratégique de la COI, à tout le moins.

6. Plan de communication et de participation

Les indications concernant cette partie du plan de mise en œuvre figurent dans les sous-sections de la section « [Phase préparatoire](#) » intitulées « [Faire participer la communauté océanographique et la consulter au sujet de la Décennie](#) » et « [Communication et ateliers de consultation sur la Décennie](#) ». Ces considérations doivent toutefois être appliquées à la Décennie dans son ensemble. Les plans de recherche et de systèmes/d'infrastructures devraient également être assortis de stratégies de communication et de participation dans leurs sphères de compétence respectives.

Cette partie du plan de mise en œuvre fournira des orientations et principes généraux, en particulier s'agissant de l'image de marque de la Décennie, de la désignation de porte-parole, du besoin de ressources spécifiques, de l'utilisation de moyens de communication modernes en ligne et autres, etc. On peut envisager de recourir à des réseaux tels que Linked-in pour constituer des réseaux de scientifiques de la Décennie.

Il est important d'assurer plusieurs niveaux de participation, à l'image d'un arbre aux nombreuses branches et ramifications, chacun s'efforçant d'élargir le cercle des participants en sollicitant d'autres collègues et réseaux et en leur demandant de relayer à leur tour le message concernant la Décennie et les possibilités qu'elle offre.

7. Mise en place et calendrier

Les trois précédentes parties du plan de mise en œuvre décrivent les grands domaines de programme proposés pour la Décennie. Ces différents programmes devraient mis en place dès le début de la Décennie, notamment dans le domaine scientifique et/ou de la recherche. Le groupe de planification pourrait accélérer ce processus en élaborant un projet de mandat pour les comités directeurs et en y intégrant ceux contenus dans le plan de mise en œuvre.

Pour l'heure, il ne semble pas justifié d'établir un programme de travail régional transversal (il en ira peut-être autrement à l'issue des consultations). Les trois programmes présentés dans les parties 4 à 6 du plan de mise en œuvre contiendront des volets mondiaux et régionaux, et recenseront les contributions nationales à la Décennie (parmi lesquelles beaucoup seront assorties d'objectifs et de résultats nationaux limités et ne contribueront donc pas directement au programme de travail de la Décennie, mais seront utiles pour en atteindre les objectifs primordiaux). Des organismes intergouvernementaux régionaux pourraient coordonner les contributions régionales à un ou plusieurs programmes de la Décennie.

Le plan de mise en œuvre devrait inclure un diagramme de Gantt ou un graphique similaire (par ex. un équivalent de la [figure 1](#) pour la Décennie) indiquant les décisions cruciales, les grandes étapes (établissement d'un programme sur les systèmes et les infrastructures, rapport à mi-parcours à l'Assemblée générale des Nations Unies, examen à mi-parcours) et les rapports de haut niveau à présenter.

8. Plan de ressources

La section « [Élaborer un plan de mobilisation de ressources \(plan de développement\) pour la Décennie](#) » fournit un premier canevas pour cette partie du plan de mise en œuvre. Si des mécanismes doivent être établis spécialement pour la Décennie, ils seront décrits dans le plan de mise en œuvre (par exemple un fonds-en-dépôt pour la Décennie).

D'ici la fin de 2019, on devrait avoir une idée bien plus précise des engagements fermes et provisionnels en faveur de la Décennie. Le plan de mise en œuvre devrait donc donner un aperçu de la portée et de l'ampleur des activités de l'initiative et de la participation potentielle à cette dernière.

9. Suivi des progrès et établissement de rapports

L'organe directeur de la Décennie, à établir au début de la Décennie, sera chargé de suivre et d'examiner les progrès réalisés ainsi que de faire rapport aux principales parties prenantes, y compris les organes directeurs de la COI (rapport annuel) et l'Assemblée générale des Nations Unies (rapport éventuellement bisannuel).

Il importera également d'assurer un suivi, d'établir des rapports et de procéder à des examens au niveau des programmes et des projets, notamment au moment de leur clôture (bénéfices réalisés).

Les rapports établis seront uniformisés et fonctionnels. De façon générale, ils porteront sur les progrès obtenus par rapport aux objectifs définis (pour la Décennie, ses programmes ou ses projets ; par ex. : en voie de réalisation, problèmes/risques mineurs, préoccupations majeures), sur les ressources (financement, participation, contributions, etc.), et sur les problèmes et risques pertinents. D'autres types de communications seront utilisés pour transmettre des informations ponctuelles, par exemple d'importantes percées scientifiques, la mise en œuvre d'une nouvelle technologie, etc.

La Décennie devrait faire l'objet de deux examens au moins, l'un au cours de la cinquième année et l'autre pendant les neuvième et dixième années. Le premier examen permettra d'ajuster ou de modifier la structure et les mécanismes de gouvernance de la Décennie et d'en revoir les objectifs et activités. Le second examen se concentrera sur la synthèse et les bénéfices réalisés : dans quelle mesure la Décennie répondra-t-elle aux attentes et quels enseignements en tirer ?

La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) ayant abouti à la publication d'un rapport final, il convient de se pencher sur la forme que prendra le rapport de clôture de la Décennie pour les sciences océaniques. Il pourrait être opportun d'organiser une conférence de clôture qui portera sur les objectifs scientifiques.

**ANNEXE 7 : Résumé des contributions reçues à l'issue des consultations
sur la Feuille de route de la Décennie**

Une première version de la Feuille de route (version 1.0, 6 février 2018) a été examinée par les États membres de la COI et les membres de l'ONU-Océans, et a bénéficié des contributions du groupe de planification informel établi par le Président de la COI. Quinze États membres de la COI (Australie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Équateur, États-Unis d'Amérique, Finlande, Indonésie, Japon, Maurice, Norvège, Philippines, République de Corée et Slovénie) ainsi que plusieurs membres de l'ONU-Océans ont formulé des observations, qui vont de commentaires d'ordre général à des remarques et suggestions très détaillées. Les tableaux ci-après présentent une synthèse de ces observations, en anglais seulement.

IOC MEMBER STATES

Process	Roadmap content/structure	Actions and expected benefits	Governance	Strategic Objectives	Resources Mobilization	Stakeholders engagement
<p>1. Resource constraints will require more coordination with existing major international activities, programs and events.</p> <p>2. Top-down/bottom-up approach: - Top down: large scale objectives that every Group and region of the world should support. Top down objectives of mapping, observing systems, and ecosystem monitoring, plus the inclusion of social science and capacity development. - Bottom-up: to encourage nations and regions to share their ambitions e.g. in regional conferences, based on more local needs.</p> <p>3. Include IOC on-going programmes and projects in the Roadmap and in the Decade.</p> <p>4. Add an IOC IP for the Decade in the IP.</p> <p>5. Gather lessons learned from previous Oceanographic campaigns regarding what worked and what did not.</p> <p>6. IOC could play a productive role in promoting the importance of regional indicators for assessment of ocean sustainability and management.</p> <p>7. Providing support for mobility of junior scientists,</p>	<p>1. Needs to be shortened and plainly stated, written for a broad audience/shorter version with more detailed information presented in one or more annexes.</p> <p>2. Needs justification for an Ocean Decade (not because UN proclaimed it but because Oceans are in deep trouble).</p> <p>3. Explain what problems the objectives, actions and benefits are trying to solve and match-up actions and benefits to consider which actions are providing the most important benefits.</p> <p>4. Strategic objectives differs in the different IOC documents (IOC Assembly Resolution, Information note, and website).</p> <p>5. Link specific Strategic Objectives with specific SDGs.</p> <p>6. Link the Decade and related international conferences and organisations (OceansObs'19).</p> <p>7. Even if it is not a Science or Implementation Plan, the Roadmap needs preliminary ideas on the "how" and the "who".</p> <p>8. The Roadmap could use regional experiences (regional seas conventions, polar oceans)/examples where Ocean Science and Ecosystem-based</p>	<p>1. Early focus on a smaller set of ambitious actions to meet specific goals is recommended (the set of actions are both broad and ambitious but in the same time, in some areas, very specific and driven by science projects such as e-DNA). / identify a limited number of clear achievable results at a global scale that have a measurable impact on society and policy.</p> <p>2. Need stronger emphasis on societal benefits and costs (fisheries sector, hazard mitigation).</p> <p>3. Focus not only on improved ocean information but also a diverse range of solutions (use the word "solutions").</p> <p>4. Usefulness of the list of examples of action and benefits (maybe arbitrary): concrete examples as tools of communication is good as long as they are conceived as examples and not as an exhaustive list. The list of benefits seemed to be less thoroughly prepared.</p>	<p>1. PG ToRs have to be circulated ASAP.</p> <p>2. Enlarge the scale of the PG.</p> <p>3. IOC regional subsidiaries bodies should play a more important role in the preparation and implementation phase.</p> <p>4. More clarity or illustration needed on the selection process of the groups and more transparency on the IPG actions and members.</p>	<p>General comments on the objectives (more detailed comments on each objective are given in another table):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Need to carry lasting benefits. 2. Need emphasis on socioeconomic aspects of sustainable use of the ocean and socioeconomic research (missing link in the debate related to the socioeconomic impact of MPAs, fishing at lower trophic levels, coastal regulations). 3. Focus on economic aspects. 4. Several well identified threats to the Ocean (acidification, marine litter, underwater noise and hazardous substances) should be given more attention. 5. The two overarching goals could be made even clearer. 6. UNCLOS implementation should not be mentioned. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mobilize existing funding mechanism (such as GEF) or create new ones. 2. Greater clarity about strategies for attracting funding are needed (IIOE-2 = "bad" example). 3. Establish ground level support for this initiative, and to ensure that it enables action. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Among several regional organizations, we miss CIESM - The Mediterranean Science Commission. 2. Inclusion of the private sector. 3. Different stakeholders may in some cases promote rather different viewpoints, not just politically, but also scientifically so IOC could play a role in promoting sound science, peer review and independence. 4. The plan to engage stakeholders in the process remains vague and seems reliant on communication rather than real engagement and consultation. consideration should be given to early engagement with stakeholders.

Process	Roadmap content/structure	Actions and expected benefits	Governance	Strategic Objectives	Resources Mobilization	Stakeholders engagement
<p>and leveraging and connecting existing programs that are already aligned with the general objectives of the Decade is an effective way to move forward. Thus consideration should be given as to the preference between coordination and networking rather than “steering” and “top-down, structured”. The roadmap to its credit does raise the question as to which approach is preferable (in Section 3.2). This is a key question that requires early resolution. The coordination should work towards common objectives and standards so that locally generated knowledge can be used globally.</p>	<p>management have been successfully combined to support societal well-being and sustainable development.</p> <p>9. The Decade should be used to define the concept of sustainability.</p> <p>10. Explain the difference between the decade and the world Ocean Assessment.</p> <p>11. Include references to countries which lack basic infrastructure and knowledge in order to make them able to use the ocean in a sustainable manner.</p> <p>12. Wherever it is appropriate for the ‘s’ to be removed from the word ‘ocean’ it should be done, given IOC’s motto, ‘One Planet, One Ocean.’</p> <p>13. Inclusion of traditional knowledge, especially on behalf of indigenous people.</p> <p>14. Add specific references to social science. This is especially critical for the transfer of knowledge and expertise to Least Developed Countries (LDCs) as specifically called for in the document.</p>					

UN Partners

Process	Roadmap content/structure	Actions and expected benefits	Governance	Strategic Objectives	Resources Mobilization	Stakeholders engagement
<p>1. The Decade would be instrumental in achieving sustainable development if it succeeds to avoid duplications and create synergies.</p> <p>2. Consider gender and geographical balance in the Decade process.</p>	<p>1. Demonstrate to MS how ocean science could provide support to their ocean management issues and bring economic benefits.</p> <p>2. Identify how the Decade could contribute to peace and diplomacy.</p> <p>3. The Roadmap should emphasize the food production aspect recalling insecurity related to food and nutrition and migration affecting coastal communities.</p> <p>4. The Roadmap should highlight land-based pollution issue and the role of Ocean in climate change as important issues.</p> <p>5. The Roadmap should present the Decade benefits for UN processes.</p> <p>6. Capacity-development should be embedded across all themes of the Decade.</p>	<p>1. The Decade should focus on delivering multiple breakthroughs and these breakthroughs should be solution-oriented (e.g. Marine Pollution).</p> <p>2. The Decade should enable actions more than taking actions.</p> <p>3. More synergies between research and capacity-development.</p> <p>4. Detail benefits for fisheries management.</p> <p>5. 3 areas for improvement: forecasting of extreme events, sub-seasonal forecasting and multi-decadal monitoring.</p> <p>6. UNCLOS and UNFSA.</p> <p>7. Development of national capacities for researching states and coastal state, including the development of capacity-building projects with a particular focus on SIDS/LDC.</p> <p>8. The Preparatory Phase needs to refine specific Decade's outcomes with inputs from UN-Oceans and its members.</p>	<p>1. UN-Oceans represents a platform to coordinate inputs from UN agencies on the Decade.</p>	<p>1. Need to communicate on sustainable development as the overall objective of the Decade.</p> <p>2. The Decade should focus on transitioning from observations to forecasting services (considering that transition is what managers need to take decisions around).</p> <p>3. The Decade should identify priorities, focuses areas, efforts to be made with a lasting impacts to help policy-making-bodies.</p> <p>4. The Decade should offer science solutions for policy decisions (acting on data information to management) to empower decision-makers.</p> <p>5. We know more about the state of Ocean but also science is accessible to everyone through open access to relevant data and information.</p>	<p>1. Need to mobilize resource for the Decade which otherwise may not work.</p> <p>2. GEF suggested to promote Decade related commitments on science as part of GEF project partnerships.</p> <p>3. The Preparatory phase needs to focus on resource mobilization.</p>	<p>1. Critical aspects of the Decade would be around its capacity to include developing States and to facilitate their participation in data management.</p> <p>2. The Preparatory phase requires robust coordination arrangements to engage all stakeholders.</p>